

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2017**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

Sommaire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES	5
BILAN CONSOLIDE	7
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	8
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	Erreur ! Signet non défini.
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	53
I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2017	54
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	54
1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	57
1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	58
1.4 Activités de recherche et de développement.....	59
1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	60
1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société	70
1.7 Transactions entre parties liées.....	71
II. COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2017	72
2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société.....	72
2.2 Bilan consolidé.....	72
2.3 Compte de résultat consolidé.....	72
2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés).....	74
III. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT	74
3.1 Activité des filiales.....	74
3.2 Prises de participation ou prises de contrôle.....	74
3.3 Sociétés contrôlées.....	74
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	76

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT
FINANCIER SEMESTRIEL**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Madame Dominique Costantini, Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

Atteste :

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Fait à Paris, le 7 septembre 2017

Madame Dominique Costantini
Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES
30 JUIN 2017

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ETATS FINANCIERS

En euros

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Semestre clos le 30/06/2017

Ape : 7211 Z

Siret : 479 457 715 00056

Fidelio

Société d'expertise comptable

15, rue de la Baume 75008 PARIS

contact@groupe-fidelio.com

Tel : + 33 1 42 89 28 63 - Fax : + 33 1 42 89 33 48

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2017	31/12/2016
ACTIFS NON-COURANTS			
Frais de R&D acquis	1.1	52 600	52 600
Immobilisations corporelles	1.2	119	110
Actifs financiers	1.3	96	142
Actif d'impôt différé	10	155	157
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		52 970	53 009
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	2.2	19	12 318
Autres actifs courants	2.3	5 936	2 529
Actif d'impôt exigible		0	3 925
Actifs financiers courants	2.1	2 886	2 881
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.1	17 637	14 885
TOTAL ACTIFS COURANTS		26 478	36 538
TOTAL ACTIF		79 447	89 547
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	2 875	2 858
Primes d'émission	4.1	21 747	21 748
Prime de fusion	4.1	26 855	26 855
Titres en auto-contrôle	4.4	(222)	(168)
Réserves et report à nouveau		13 730	(7 434)
Résultat consolidé		(6 340)	20 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		58 646	64 525
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières - part non courante	3, 5	3 345	1 197
Passifs d'impôt différé	10	3 999	5 003
Provisions non courantes	7	190	158
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		7 533	6 358
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières - part courante	3, 5	537	587
Fournisseurs et comptes rattachés	3, 6.1	4 170	4 256
Passif d'impôt exigible	3, 6.2	2	8
Dettes fiscales et sociales	3, 6.2	743	3 148
Autres dettes	3, 6.3	7 816	10 664
TOTAL PASSIFS COURANTS		13 269	18 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 447	89 547

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2017	1er Semestre 2016
Chiffre d'affaires	8.1	2 849	39
Autres produits de l'activité	8.1	0	-
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE		2 849	39
Frais de recherche et développement	8.2	(7 880)	(1 958)
Frais généraux	8.3	(1 784)	(952)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(521)	(405)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 336)	(3 276)
Autres produits opérationnels - Ecart d'acquisition négatif	8.6	(0)	34 365
Autres charges opérationnelles	8.6	0	(8 800)
RESULTAT OPERATIONNEL		(7 336)	22 290
Produits financiers	9	32	60
Charges financières	9	(38)	(17)
RESULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT		(7 342)	22 333
IMPÔT SUR LE RESULTAT		1 002	2 173
RESULTAT NET CONSOLIDE		(6 340)	24 506
<i>dont résultat consolidé attribuable aux actionnaires des entités consolidées</i>		<i>(6 340)</i>	<i>24 506</i>
Résultat consolidé par action revenant aux actionnaires des entités consolidées			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		14 334 114	10 740 952
- Résultat de base et dilué par action (€ / action)		(0,44)	2,28

En milliers d'euros	1er Semestre 2017	1er Semestre 2016
RESULTAT NET	(6 340)	24 506
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		
Ecart de conversion	19	3
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains (et pertes) actuariels sur avantages au personnel	7	(8)
Autres éléments du résultat global consolidé sur la période	26	(5)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	(6 314)	24 500

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes	Capital des entités consolidées	Primes liées au capital	Primes liées au capital EFFIMUNE	Impacts cumulés des variations de change	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015		2 010	20 969	0	(98)	(279)	(8 125)	14 476
Résultat consolidé de la période							24 506	24 506
<i>Ecart actuariel</i>							(8)	(8)
<i>Ecart de conversion</i>					3			3
Résultat global consolidé		0	0	0	3	0	24 497	24 500
Variations de capital - Bsa Orion		18	697					715
Variations de capital - Bsa Effimune		1	18					19
Fusion		821	27 334					28 155
Frais de Fusion			(479)					(479)
Reconnaissance du CA - impact N-1 Effimune (1)							864	864
BSA Orion - annulation du paiement en action constaté au 31/12/15 (2)							(339)	(339)
Souscription de BSA			2					2
Impôt différé							3	3
Frais d'augmentation de capital - Effimune			(53)				53	0
Paiement en actions							29	29
Opérations sur titres auto-détenus						48	(52)	(4)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2016		2 850	48 488	0	(95)	(231)	16 931	67 943
Résultat consolidé de la période							20 666	20 666
<i>Ecart actuariel</i>							(20)	(20)
<i>Ecart de conversion</i>					(9)			(9)
Résultat global consolidé		0	0	0	(9)	0	20 646	20 637
Variations de capital - Bsa Orion		18	697					715
Variations de capital - Bsa Effimune		9	128					137
Fusion		821		27 334				28 155
Frais de Fusion				(479)				(479)
Reconnaissance du CA - impact N-1 Effimune (1)							864	864
BSA Orion - annulation du paiement en action constaté au 31/12/15 (2)							(339)	(339)
Souscription de BSA			7					7
Impôt différé							3	3
Frais d'augmentation de capital - Effimune			(53)				53	0
Paiement en actions							305	305
Opérations sur titres auto-détenus						111	(68)	43
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016		2 858	21 748	26 855	(107)	(168)	13 341	64 527
Résultat consolidé de la période							(6 340)	(6 340)
<i>Ecart actuariel</i>							7	7
<i>Ecart de conversion</i>					19			19
Résultat global consolidé		0	0	0	19	0	(6 332)	(6 313)
Variations de capital - Bsa Orion								0
Variations de capital - Bsa Effimune								0
Variations de capital - Bsa Ose Immuno		17						17
Fusion								0
Frais de Fusion								0
Reconnaissance du CA - impact N-1 Effimune (1)								0
BSA Orion - annulation du paiement en action constaté au 31/12/15 (2)								0
Souscription de BSA								0
Impôt différé							(1)	(1)
Frais d'augmentation de capital - Effimune							0	0
Paiement en actions							471	471
Opérations sur titres auto-détenus						(53)	1	(53)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2017		2 875	21 748	26 855	(88)	(222)	7 478	58 646

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2017	1er Semestre 2016
Résultat net consolidé		-6 340	24 506
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1.2, 7	84	23
- Goodwill négatif		0	-24 365
+ Autres charges opérationnelles (décomptabilisation de l'actif incorporel)	1.1	0	6 300
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés (1)		521	747
+/- Autres produits et charges calculés	5	0	7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-5 735	7 217
+ Coût de l'endettement financier net	5	0	-5
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-1 002	-2 173
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-6 737	5 040
- Impôts versés			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (2)		7 390	-7 600
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		653	-2 561
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	-21	-3
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
+/- Variation des OPCVM classés en actifs financiers courants		-5	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1.3	-47	48
+/- Incidence des variations de périmètre	2.2	0	3 163
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis	1.3	46	4
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-27	3 211
+ Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	16	19
+/- Acquisition et cession d'actions propres	4.4	-5	-52
- Frais d'augmentation de capital/fusion	4.1	0	-479
+ Souscription de BSA (3)	4.3	0	2
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	2 328	1
- Remboursements d'emprunts	5	-208	-402
- Intérêts financiers nets versés	5	-5	5
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		2 125	-905
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D E + F + G)		2 751	-255
TRESORERIE D'OUVERTURE	2.1	14 885	9 330
TRESORERIE DE CLOTURE	2.1	17 637	9 075
ECART : H (J-I)		0	0

A la clôture, la trésorerie disponible du groupe est la suivante

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	17 637	9 075
Actifs financiers courants ne répondant pas aux critères d'IAS 7	2 886	6 200
TRESORERIE DISPONIBLE	20 523	15 275

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics est une société née de la fusion datée du 31 mai 2016 des sociétés OSE Pharma et Effimune.

OSE Pharma a procédé en date du 31 mai 2016 à une opération de prise de contrôle de la société Effimune, société de biotechnologie spécialisée dans la régulation immunitaire avec des applications cliniques en auto-immunité, en transplantation et en immuno-oncologie. La dénomination sociale est désormais « OSE Immunotherapeutics » et son siège social est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et à Paris.

OSE Immunotherapeutics est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immune et restaurer les désordres immunitaires en immuno-oncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

2.1. Augmentation de capital

La société a procédé en date du 28 mars 2017 à une augmentation de capital pour 17 000 euros par émission de 85 000 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice de 17 000 BSA 2012 attribués en novembre 2013.

Après cette opération, le capital est désormais fixé à 2 874 994 euros.

2.2. Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration d'OSE Immunotherapeutics a décidé en date du 28 mars 2017, sur délégation de l'assemblée générale du 31 mai 2016, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution de 25 040 actions gratuites au profit de certains mandataires sociaux pour une implication forte des bénéficiaires dans la croissance d'OSE Immunotherapeutics.

L'acquisition des actions attribuées gratuitement est soumise à un règlement de plan d'attribution et ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'une année à compter de la Date d'Attribution (la « Période d'Acquisition »), sous réserve qu'à l'issue de la Période d'Acquisition, chaque bénéficiaire soit toujours salarié au sein d'OSE Immunotherapeutics, de l'une de ses filiales, ou de l'une des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

2.3. Création d'une filiale aux États-Unis

La société a procédé en date du 18 avril 2017 à la création d'une filiale aux États-Unis (DELAWARE), dénommée OSE Immunotherapeutics Inc, détenue à 100% afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale. Une présence sur le sol américain se justifie également compte tenu des développements actuels et futurs des produits du portefeuille aux États-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

2.4. Signature d'un contrat de licence commerciale avec SELEXIS

En date du 15 mai 2017, la société a signé un contrat de licence commerciale avec la société SELEXIS qui donnera à OSE Immunotherapeutics l'accès à des banques de cellules de recherche (Research Cell Banks) via la plateforme SUREtechnology™ de Selexis.

La mise en place de cet accord fait suite à une première collaboration conclue entre les deux sociétés en novembre 2016, et vise à accompagner l'avancement du développement clinique d'OSE-127 (Ex Effi-7), antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, dans les maladies inflammatoires de l'intestin comme la rectocolite hémorragique.

Cet accord a entraîné le versement d'un droit fixe « upfront » de 23 K€ en date du 24 mai 2017 par la société OSE Immunotherapeutics.

2.5. Signature d'un accord de collaboration de recherche pluriannuelle

La Société a conclu en date du 12 juin 2017 un accord de collaboration de recherche pluriannuelle avec le Memorial Sloan Kettering Center (MSK) de New York. Cette collaboration porte sur OSE-703 (Effi-3), un anticorps monoclonal cytotoxique qui vise la chaîne alpha du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R).

2.6. Avance remboursable et subvention BPI France

La Société a reçu en juin 2017 un montant de 2,597 millions d'euros de Bpifrance, suite au franchissement d'une nouvelle étape dans le projet collaboratif EFFIMab dédié à OSE 127 (Ex Effi-7). 2,328 millions d'euros sous forme d'avance remboursable et 269 milliers d'euros sous forme de subventions.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers semestriels consolidés de la société OSE Immunotherapeutics, entité consolidante et ses filiale OPI et OSE Immunotherapeutics Inc (le Groupe), arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 septembre 2017, sont présentés en milliers d'euros et sont établis conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002) au 30 juin 2017.

S'agissant de comptes condensés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, et sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 30 juin 2017 s'élève à 17,6 millions d'euros et 2,9 millions d'euros d'actifs financiers courants ;

Ces capitaux permettront à la société de financer l'étude de phase 3 du cancer du poumon à horizon 2018, le développement d'Ose 127 (Ex Effi-7) et Ose 172 (Ex Effi-dem) dans leurs étapes précliniques, ainsi que les travaux de recherche sur les produits plus précoces.

La Société a également annoncé le 19 Juillet 2017 l'obtention d'un financement de 9,2 millions d'euros du "Programme Investissement d'Avenir" opéré par Bpi France pour accompagner le développement d'OSE-172. Ce projet collaboratif, appelé EFFI-CLIN, comprendra notamment la fabrication du produit, des études translationnelles et un programme Clinique prévu jusqu'en phase 2. Il sera mené dans le cadre d'un consortium dont OSE est chef de file aux côtés du Centre Européen des Sciences de Transplantation et Immunothérapie (CESTI) à Nantes et de la Société HISTALIM à Montpellier.

La société dispose de la trésorerie nécessaire à la poursuite de ses activités de recherche jusqu'au second semestre 2018.

3.2. Date de clôture

La date de clôture des entités consolidées est le 31 décembre qui est la date de clôture du groupe.

3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2017

Le groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de perte latente ;
- Amendements à IAS 7 - Initiative concernant les informations à fournir ;
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2014-2016) ;

Les nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la Société, la Société n'étant pas concernée par celles-ci.

Par ailleurs, la société a pris la décision de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2017.

3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018 et non anticipés par la Société

La Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations de normes publiés dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2018. La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la société.

Il s'agit des normes, amendements, révisions et interprétations de normes suivants :

- IFRS 9 – Financial Instruments ;
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15, d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Les amendements et clarifications associés, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, seront applicables à la même date que la norme IFRS 15. OSE Immunotherapeutics n'envisage pas d'appliquer ces textes par anticipation.

Les travaux d'analyse seront poursuivis en 2017 selon l'évolution des contrats et selon l'activité du Groupe d'ici à la mise en œuvre de la norme.

3.5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces

estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Estimations et hypothèses

Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, aux impôts différés, aux actifs incorporels issus de la fusion, au chiffre d'affaires et aux provisions pour risques et charges.

- **Valorisation des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise**

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

- **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Ces actifs d'impôts différés seront reconnus dans la limite de la valeur des passifs d'impôts différés (cf. note 10).

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

- **Evaluation des provisions pour risques et charges**

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels (cf. note 7). La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

- **Actifs incorporels issus de la fusion**

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR-104 et OSE 127 (Ex Effi-7) a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management.

3.6. Comptes et opérations en devises

Chaque entité consolidée détermine la monnaie fonctionnelle en fonction de son environnement économique propre et des conditions dans lesquelles elle réalise ses opérations.

Comptes en devise

Les comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon la méthode du cours de clôture. Cette conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation c'est-à-dire en euros au cours de clôture,
- Les produits et charges sont convertis à un cours moyen de la période. Le groupe a retenu une moyenne annuelle considérant qu'elle représente une approximation acceptable de la conversion applicable à la date de chaque opération.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en « écarts de conversion ».

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie de présentation au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice et les effets de ces réévaluations sont comptabilisés en résultat sur la période.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan lorsqu'elles satisfont les critères de comptabilisation d'IAS 38.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les critères de reconnaissance (évaluation fiable et probabilité que des avantages économiques seront générés par l'actif) étant supposés satisfaits.

Frais de recherche et développement

- Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges. Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :
 - (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
 - (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
 - (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
 - (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
 - (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
 - (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, les dépenses de développement de la Société ne respectent pas à ce jour les critères édictés par la norme IAS 38 et sont donc inscrits en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

- Les projets de recherche et développement acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur juste-valeur, même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché. Ces actifs sont classés en deux catégories :
 - Ils sont qualifiés d'actifs à durée d'utilité définie lorsqu'ils génèrent des avantages économiques. Dans ce cas, leur juste-valeur inscrite au bilan, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle, est amortie sur la durée d'utilisation attendue par la Société.
 - Dans les autres cas, ce sont des immobilisations en cours de développement qui ne sont pas amorties mais soumises à des tests annuels de perte de valeur.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

3.8. Test de dépréciation des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.9. Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, en prêts et créances ou en placements détenus jusqu'à leur échéance. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. La société détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

3.9.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, notamment :

- des SICAV de trésorerie ;
- les prêts et créances ;
- et la partie « en espèces » du contrat de liquidités lié au rachat d'actions propres.

Prêts et créances

Cette catégorie d'actifs financiers non courants inclut les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances remboursables et dépôts de garantie sont des actifs financiers non dérivés. Ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif conformément à IAS 39.

Les prêts et les créances sont dépréciés lorsqu'un événement de perte est survenu leur valeur comptable étant ramenée à la somme des flux de trésorerie attendus.

3.9.2 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie et les instruments financiers courants. Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes.

Créances clients

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les créances sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

Instruments financiers courants

La société classe ses placements en instruments financiers courants selon l'une des trois catégories suivantes :

- **Les placements détenus jusqu'à leur échéance enregistrés au coût amorti**

Au cours de cette période, la Société n'a détenu aucun placement de ce type.

- **Les actifs à la juste valeur par le résultat**

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. L'objectif est de réaliser une plus-value. Ces actifs appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En application de la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalent de trésorerie, cette catégorie inclut les autres OPCVM ne répondant pas à l'un des critères suivants :

- le placement doit être à court terme ;
- le placement doit être très liquide ;
- le placement doit être facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- le placement doit être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

- **Les actifs financiers disponibles à la vente**

Au cours de cette période, la Société n'a détenu aucun placement de ce type.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux est très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes financières.

3.10. Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés correspondent aux capitaux propres des entités du groupe consolidé.

Les actions ordinaires et de préférence sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Transactions avec les actionnaires détenant des intérêts ne donnant pas le contrôle

Les transactions avec les actionnaires détenant des intérêts non contrôlants dans des entités du groupe qui ne modifient pas la nature du contrôle sur l'entité, sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres.

Les frais de transaction engagés à cette occasion sont comptabilisés de manière similaire.

3.11. Actions auto-détenues

Les actions OSE Immunotherapeutics détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Depuis le 8 avril 2015, et pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, la société Ose Immunotherapeutics a confié à un organisme la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) par décision du 21 mars 2011.

Au 30 juin 2017, les titres OSE Immunotherapeutics détenus par le biais du compte de liquidité ainsi que les résultats dégagés au cours de l'exercice sur les transactions conduites par le gestionnaire du contrat sont reclassés en capitaux propres. La partie trésorerie du compte de liquidité est classée en « Autres actifs financiers ».

Les frais afférents à la gestion des titres auto-détenus ont été imputés en diminution des capitaux propres, nets d'économie d'impôts sur les sociétés, soit 7 milliers d'euros.

3.12. Paiements fondés sur des actions

Le groupe a mis en place de nouveaux plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscription d'actions ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués à des salariés, dirigeants, consultants, prestataires et membres du conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, pour des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la rémunération associée, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Pour appliquer ces dernières dispositions, le montant des avantages octroyés est évalué selon le modèle Bjerksund & Stensland et est comptabilisé en charges, sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des bons de souscription octroyés est déterminée par application du modèle de valorisation d'options comme décrit en note 4.3.

3.13. Passifs financiers

Un passif financier relève d'une obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie

ou un autre actif financier. Un instrument financier peut être classé comme un passif financier (dette, produit dérivé) ou un instrument de capitaux propres.

Le prix d'acquisition d'un passif financier est le montant effectivement payé net des frais de transaction (sauf si évalué en juste valeur par le biais du compte de résultat) et net des éventuelles primes de remboursement.

Il existe deux catégories de passifs financiers :

Les passifs évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Au cours de cette période, la Société n'a détenu aucun placement de ce type.

Les passifs évalués au coût amorti

Il s'agit des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des emprunts et dettes financières divers, tels que les avances remboursables BPI France (Ex OSEO) et emprunts P2RI. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en « Dettes financières – part courante ».

3.14. Aides publiques

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme d'avances conditionnées et de subventions. Le détail de ces aides est fourni en Note 5.

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- La Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- Les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat en diminution des frais de recherche et développement, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Les avances conditionnées, non porteuses d'intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en totalité en cas de succès du projet, et partiellement en cas d'échec.

Les avances remboursables à taux zéro sont assimilées à des passifs financiers devant faire l'objet d'une évaluation au coût amorti à chaque clôture, par actualisation de l'ensemble des sorties de trésorerie futures actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché (l'OAT 10 ans au cas des avances comptabilisées).

La différence entre la valeur actualisée de l'avance au taux de marché et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention au sens de la norme IAS 20. Cette différence doit être comptabilisée comme une subvention liée au résultat et enregistrée en résultat en diminution des frais

de recherche et développement, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Ces avances sont comptabilisées en dettes financières non courantes et en dettes financières courantes selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

3.15. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

A leur départ, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

En application de cette norme :

- les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement ;
- les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays ;
- Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.16. Chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et de distribution conclus avec des sociétés pharmaceutiques. Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des

montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développement futurs. Lorsque la Société n'a pas transféré l'ensemble des droits, l'up-front est étalé sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

3.17. Contrats de location

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée (impôt différé).

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle, conformément à IAS 12, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers (sauf exception par exemple pour le goodwill, ...). Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

3.19. Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté en résultat en diminution des frais de recherche et développement.

3.20. Information sectorielle

L'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » n'a pas d'impact sur l'information sectorielle du Groupe. Le Groupe considère qu'il n'opère en effet que sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'essentiel de l'activité de recherche et développement est localisée en France ainsi que les principaux décideurs opérationnels de la Société qui en mesurent la performance au regard de la consommation de trésorerie de ses activités.

Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer des secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

3.21. Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les écarts de conversion liés à l'activité de l'entité ayant ses opérations en Suisse, ainsi que les pertes actuarielles sur les avantages au personnel.

3.22. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur toutes les périodes présentées sur la base des actions en circulation d'OSE Immunotherapeutics considérée comme l'entité mère légalement.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA...) génère un effet antidilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Aux dates de clôture présentées, compte tenu d'un résultat net en perte, les BSA n'ont pas d'effet dilutif.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	30/06/2017
Frais de R&D acquis	52 600			52 600
	52 600	-	-	52 600

En 2016, la société a acquis, par voie de fusion absorption, deux molécules FR104 et OSE-127 (Ex Effi-7). L'évaluation de ces molécules a été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie, incluant une créance quasi certaine de 10 millions d'euros dans le cadre du contrat de développement et de commercialisation de la molécule FR104 nette de 2,5 millions d'euros de reversement à l'INSERM. Suite à la levée de l'option par la société pharmaceutique Américaine entraînant l'exigibilité de cette créance, l'actif réévalué a fait l'objet d'une décomptabilisation à hauteur de 6,3 millions d'euros qui correspond au montant de la créance corrigé de l'effet d'imposition.

Au 30/06/2017, aucun événement n'a eu d'impact sur la juste valeur de ces actifs incorporels.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	30/06/2017
<u>Valeurs brutes</u>				
Matériel et outillages	103	0	0	103
Matériel de bureau, informatique, mobilier	54	21	0,55	75
	157	21	1	178
<u>Amortissements</u>				
Matériel et outillages	18	6	0	24
Matériel de bureau, informatique, mobilier	29	6	0	35
	47	12	0	59
<u>Valeurs nettes</u>				
Matériel et outillages	85	(6)	0	79
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25	15	1	40
	110	8	1	119

1.3 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Retraitement	30/06/2017
				en capitaux propres	
Dépôts et cautionnements	44	0			44
Contrat de liquidité - soldes espèces	99	0	(46)		52
	142	0	(46)	0	96
Actions propres	0	53	0	(53)	0
	0	53	0	(53)	0
Total Actifs Financiers Non Courants	142	53	(46)	(53)	96

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	30/06/2017
Comptes bancaires	4 265	-	539	3 725
Dépôts à terme	10 621	10 004	6 713	13 911
Trésorerie Active	14 885	10 004	7 253	17 637
Dettes financières courantes (Comptes bancaires créditeurs)	-	6	1	1
Trésorerie Nette	14 879	10 004	7 246	17 636

Les 17,637 millions de trésorerie nette ne tiennent pas compte des 2,886 millions de placements ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2016	Réactualisation en juste valeur	30/06/2017
CAT			-
Autres OPCVM	2 881	5	2 886
Total Actifs Financiers Courants	5 801	5	2 886

Ils correspondent à des comptes à terme et des placements de parts d'OPCVM disponibles à court terme. En application de la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM, ces autres OPCVM ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas et ne satisfont pas pleinement aux quatre critères d'éligibilité au classement en Equivalents de trésorerie.

2.2 Créances clients

En milliers d'euros	Ouverture 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture 30/06/2017
Clients et comptes rattachés	12 318	-	12 299	-	19
Dépréciation des clients et comptes rattachés				-	-
Total net des clients et comptes rattachés	12 318	-	12 299	-	19

La baisse significative des créances clients de 12 299 milliers d'euros s'explique principalement par l'encaissement de l'Upfront Servier de 10 250 milliers d'euros sur OSE 127.

2.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Taxe sur la valeur ajoutée	881	1 376
Fournisseurs débiteurs	180	5
Charges constatées d'avance	250	514
Produits à recevoir	1 973	634
Etat - créance d'impôt	2 652	
<i>Autres actifs courants</i>	<i>5 936</i>	<i>2 529</i>
Actif d'impôt exigible		3 925
Total	5 936	6 454

Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 881 milliers d'euros.

Dans le cadre de son activité de recherche, le groupe a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR) en France et qui fait l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale pour un montant de 2 645 milliers d'euros au titre de 2016 constaté en créance d'impôts sur les sociétés. Les 7 milliers d'euros restant correspondent au Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Au 30 juin 2017, le groupe a dégagé une créance fiscale au titre du CIR de 1 646 milliers d'euros comptabilisée en produit à recevoir.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs et passifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2017 :

En milliers d'euros	30/06/2017		JV par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
	Valeur Etat de situation financière	JV			
Actifs financiers non courants	96	96		96	
Clients et comptes rattachés	19	19		19	
Autres actifs courants	5 936	5 936		5 936	
Actifs financiers courants	2 943	2 886	2 886		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 637	17 637		17 637	
Total Actifs Financiers	26 631	26 574	2 886	23 688	0
Dettes financières non courantes	3 345	3 345	- 4		3 348
Dettes financières courantes	537	537			537
Fournisseurs et comptes rattachés	4 170	4 170			4 170
Autres passifs courants	8 561	8 561			8 561
Total Passifs Financiers	16 613	16 613	- 4	0	16 617

En milliers d'euros	Impacts compte de résultat au 30 Juin 2017	
	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs en JV par résultat	6	0
Prêts et créances		
Actifs au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	
Total	30	0
Dettes à la JV par résultat		(2)
Passifs évalués au coût amorti	24	(4)
Total	24	(6)

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2014		1 605 189	1 700 651	5 393 447	8 025 947	0,20	1 605 189
Mars	Augmentation de Capital	21 796	1 155 177	108 979	8 134 926	0,20	1 626 985
Mars	Augmentation de Capital - IPO	369 204	19 567 823	1 846 021	9 980 947	0,20	1 996 189
Mars	Frais d'augmentation de capital		(1 818 790)		9 980 947	0,20	1 996 189
Avril	Souscription de BSA		147 120		9 980 947	0,20	1 996 189
Mai-Juin	Souscription de BSA		2 000		9 980 947	0,20	1 996 189
Juin	Augmentation de Capital - BSA	6 250	243 750	31 250	10 012 197	0,20	2 002 439
Juin	Frais d'augmentation de capital		(322 000)		10 012 197	0,20	2 002 439
Septembre	Souscription de BSA		5 674		10 012 197	0,20	2 002 439
Septembre	Augmentation de Capital - BSA	7 349	286 603	36 744	10 048 941	0,20	2 009 788
Octobre	Souscription de BSA		1 000		10 048 941	0,20	2 009 788
Novembre	Souscription de BSA		5 000		10 048 941	0,20	2 009 788
Décembre	Frais d'augmentation de capital		(5 000)		10 048 941	0,20	2 009 788
Au 31 décembre 2015		2 009 788	20 969 008	2 022 994	10 048 941	0,20	2 009 788
Janvier à Mars	Souscription de BSA		2 400		10 048 941	0,20	2 009 788
Mai	Fusion	821 437	27 333 994	4 107 187	14 156 128	0,20	2 831 226
Mai	Frais d'augmentation de fusion		(478 564)		14 156 128	0,20	2 831 226
Mai	Souscription de BSA		8 826		14 156 128	0,20	2 831 226
Mai	Augmentation de Capital - BSA	17 651	688 397	88 256	14 244 384	0,20	2 848 877
Juin	Frais d'augmentation de capital antérieurs		(53 469)		14 244 384	0,20	2 848 877
Juin	Augmentation de Capital - BSA	1 274	17 866	6 369	14 250 753	0,20	2 850 151
Juillet	Souscription BSA		700		14 250 753	0,20	2 850 151
Aout	Souscription BSA		2 500		14 250 753	0,20	2 850 151
Septembre	Souscription BSA		1 300		14 250 753	0,20	2 850 151
Décembre	Souscription de BSA		500		14 250 753	0,20	2 850 151
Décembre	Augmentation de capital - BSA Effimune	7 843	110 013	39 217	14 289 970	0,20	2 857 994
Au 31 Décembre 2016		2 857 994	48 603 472	4 241 029	14 289 970	0,20	2 857 994
Mars	Augmentation de Capital - BSA Ose 2012 (1)	17 000	0	85 000	14 374 970	0,20	2 874 994
Au 30 Juin 2017		2 874 994	48 603 471	85 000	14 374 970	0,20	2 857 994

(1) Augmentation de capital réalisée par exercice de 17 000 BSA OSE 2012

Au 30 juin 2017, le capital social s'établit à 2 874 994 euros. Il est divisé en 14 374 970 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'Assemblée Générale mixte du 2 juin 2014, portant sur un nombre maximum de 800 000 BSA 2014, le Conseil d'Administration a décidé :

- de procéder à l'émission de 280 000 BSA 2014 le 27 mars 2015 et 50 000 BSA 2014 le 1er décembre 2015. Chaque BSA permet la souscription d'une action ordinaire au prix de 8 € et le prix de souscription unitaire des BSA est de 0,10 €.

- de réduire, suite à la réalisation de l'IPO, le nombre maximum de BSA 2014 à émettre en vertu de la délégation du 2 juin 2014, de 300 000 pour le porter de 800 000 à 500 000.

En 2014, 151 982 BSA 2014 avaient été attribués. L'enveloppe ayant expiré le 2 décembre 2015, un total de 481 982 BSA 2014 a été attribué sur les 500 000 autorisés.

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'Assemblée Générale mixte du 17 septembre 2014, portant sur un nombre maximum de 300 000 actions nouvelles à créer via l'émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital, le Conseil d'Administration du 27 mars 2015 a décidé de procéder à l'émission de :

- 136 222 BSA 2015 permettant la souscription d'une action ordinaire au prix de 10,80€. Le prix de souscription unitaire des BSA est de 1.08€ ;

- 65 000 BSPCE 2015 permettant la souscription d'une action ordinaire au prix de 10,80€.

Au 31 décembre 2015, il restait donc 98 778 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration, étant précisé que la délégation venait à expiration le 17 mars 2016 pour l'enveloppe de BSA et BSPCE 2015, et le 17 novembre 2017 pour l'enveloppe d'actions gratuites.

Le 31 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution de 98 000 actions gratuites. Au 30 juin 2016, il restait donc 778 actions gratuites à la main du Conseil d'Administration avant le 17 novembre 2017.

A cette même date, l'Assemblée Générale Mixte a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital d'un montant nominal maximum de 80 000 euros, soit un maximum de 400 000 actions nouvelles selon les modalités suivantes :

- Emission d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne : enveloppe expirant le 31 juillet 2017 ;
- Emission de BSA et BSPCE au profit d'une catégorie de personnes : enveloppe expirant le 30 novembre 2017 ;
- Attribution d'actions gratuites ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux : enveloppe expirant le 31 juillet 2019 ;

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2016, portant sur un nombre maximum de 400 000 actions nouvelles à créer via l'émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital, le Conseil d'Administration du 8 Septembre 2016 a décidé de procéder à l'attribution de :

- 13 851 Actions Gratuites (correspondant à 91 250 euros calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites)

- 12 162 BSPCE (donnant droit à 12 162 actions, soit 60% de la rémunération exceptionnelle de 9 mois de salaire versée en titres, correspondant à 81 000 euros calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution).

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2016, le Conseil d'Administration du 13 décembre 2016 a décidé de procéder à l'attribution de :

- 150 000 Actions Gratuites versées en trois tranches de 50 000 actions gratuites. Chaque tranche répondant à des conditions de réalisation de mission (Signature de deux accords industriels d'ici au 31 décembre 2018, structuration d'un projet d'ici au 31 décembre 2017 en vue d'une implantation de la Société aux Etats-Unis).
- 15 000 BSA 2016 qui pourront être souscrits en cas de signature d'un accord industriel sur le produit OSE-127 (Ex Effi-7), constatée par le Directeur Général, jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Celles-ci permettant la souscription d'une action ordinaire au prix de 6,06 euros par action (soit 0,20 euros de valeur nominale et 5,86 euros de prime d'émission).
- 10 000 BSA 2016 qui pourront être souscrits à compter de leur date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Celles-ci permettant la souscription d'une action ordinaire au prix de 6,06 euros par action (soit 0,20 euros de valeur nominale et 5,86 euros de prime d'émission).

Au 31 décembre 2016, il reste donc 198 987 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration avant le 31 juillet 2017.

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2016, le Conseil d'Administration du 28 mars 2017 a décidé de procéder à l'attribution de :

- 4098 BSPCE 2017 (donnant droit à 4098 actions, soit 60% de la rémunération exceptionnelle de 3 mois de salaire versée en titres, correspondant à 27 000 euros calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution).
- 10 926 Actions Gratuites (correspondant à 72.000 € calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites)
- 12 292 Actions Gratuites (correspondant à 81.000 € calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites)
- 1822 Actions Gratuites (correspondant à 12.000,60 € calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites)

Au 31 mars 2017, il reste donc 169 849 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration avant le 31 juillet 2017.

Dans le cadre de sa délégation octroyée par l'assemblée Générale Mixte du 31 Mai 2016, le Conseil d'Administration du 14 juin 2017 a décidé de :

- réserver une enveloppe d'un montant total de 230 000 euros en actions à attribuer, d'une valeur unitaire égale à la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux de la Société (non encore attribué donc conditions non encore déterminées au 30/06/17).
- d'attribuer 52 000 BSA 2017 qui pourront être souscrits à compter de leur date d'attribution (non encore attribué donc conditions non encore déterminées au 30/06/17).

4.3 Bons de souscription d'actions, BSPCE et actions gratuites

La société a émis les plans de bons de souscription d'actions (BSA) et BSPCE suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Période de souscription	Total créé	Souscriptions lors de l'exercice				Total souscrit au 30/06/2017	
					2013 et antérieurs	2014	2015	2016		30/06/2017
Bons de souscription d'actions										
BSA 2012	29/11/2013	1 €	29/11/2013-28/02/2014	40 000	17 000	23 000	-	-	40 000	
BSA 1 2014	02/06/2014	8 €	02/06/2014-30/06/2014	118 649	-	118 649	-	-	118 649	
BSA 2 2014	01/07/2014	8 €	01/07/2014-16/07/2014	33 333	-	33 333	-	-	33 333	
BSA 3 2014	27/03/2015	8 €	27/03/2015-30/09/2016	120 000	-	-	100 000	10 000	110 000	
BSA 4 2014	27/03/2015	8 €	non déterminée	125 000	-	-	36 744	88 256	125 000	
BSA 5 2014	27/03/2015	8 €	01/04/2016-01/10/2016	25 000	-	-	-	25 000	25 000	
BSA 6 2014	27/03/2015	8 €	01/04/2017-01/10/2017	10 000	-	-	-	-	-	
BSA 7 2014	01/12/2015	8 €	01/12/2015-30/09/2016	50 000	-	-	-	39 000	39 000	
BSA 2010-2 EFFIMUNE	29/10/2010	5,8 €	08/12/2011-07/12/2016	23 620	23 620	-	-	-	23 620	
BSA 2014-2 EFFIMUNE	01/07/2014	7 €	01/07/2014-30/06/2019	30 700	-	-	-	30 700	30 700	
BSA 2014-1 EFFIMUNE	25/11/2014	7 €	25/11/2014-24/11/2019	3 500	-	-	-	3 500	3 500	
BSA 2015	27/03/2015	10,8 €	27/03/2015-30/05/2015	136 222	-	-	136 222	-	136 222	
BSPCE 2015 1	27/03/2015	10,8 €	01/04/2017-01/10/2017	15 000	-	-	-	-	-	
BSPCE 2015 2	27/03/2015	10,8 €	01/04/2018-01/10/2018	25 000	-	-	-	-	-	
BSPCE 2015 3	27/03/2015	10,8 €	01/04/2019-01/10/2019	25 000	-	-	-	-	-	
BSPCE 2016	09/09/2016	6,66 €	09/09/2016-09/03/2018	12 162	-	-	-	12 162	12 162	
BSA 2016	13/12/2016	6,06 €	13/12/2016-31/12/2018	25 000	-	-	-	-	-	
BSPCE 2017	28/03/2017	6,59 €	28/03/2017-28/03/2018	4 098	-	-	-	4 098	-	
BSA 2017	14/06/2017	non déterminée car non encore attribué		52 000	-	-	-	-	-	
Total BSA				874 284	40 620	174 982	272 966	208 618	4 098	697 186

La société a également émis un plan d'attribution d'actions gratuites en date du 28 Mars 2017 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 25 040,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,78 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 28 Mars 2017 a émis des bons de souscription part créateur d'entreprise:

- BSPCE 2017, portant sur un nombre global de 4098 BSPCE. Chaque BSPCE 2017 permet la souscription d'une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice est fixé à 6,59€.

Le Conseil d'administration du 14 Juin 2017 a émis des bons de souscription d'actions et des actions Gratuites :

- BSA 2017, portant sur un nombre global de 52 000 BSA. Chaque BSA 2017 permet la souscription d'une action ordinaire de la société. Celles-ci n'ayant pas encore été attribuées, les conditions ne sont pas encore déterminées.
- AGA 2017, portant sur une enveloppe globale de 230 000 euros au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux de la Société. Celles-ci n'ayant pas encore été attribuées, les conditions ne sont pas encore déterminées.

Suite à souscription et exercice, les tableaux du plan mis en place au cours de l'exercice 2015 ont été mis à jours comme ci-dessous :

	BSA 3 2014	BSA 4-a 2014	BSA 4-b 2014	BSA 5 2014	BSA 6 2014	BSA 7 2014
Date AG de mise en place du plan	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	01/12/2015
Date de souscription	27/03/2015	09/09/2015	ND	01/04/2016	01/04/2017	01/12/2015
Nombre d'options autorisées	120 000	36 744	88 256	25 000	10 000	50 000
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Nombres d'options souscrites	110 000	36 744	88 256	25 000	0	39 000
Prix de souscription	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Nombres d'options exercées	-	36 744	88 256	-	-	-
Date d'expiration contractuelle	30/06/2019	ND	ND	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

	BSA 2015	BSPCE 2015 1	BSPCE 2015 2	BSPCE 2015 3
Date AG de mise en place du plan	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015
Date de souscription	30/05/2015	01/04/2017	01/04/2018	01/04/2019
Nombre d'options autorisées	136 222	15 000	25 000	25 000
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Nombres d'options souscrites	136 222	0	0	0
Prix de souscription	1,08	1,08	1,08	1,08
Nombres d'options exercées	-	-	-	-
Date d'expiration contractuelle	30/03/2020	01/04/2019	01/04/2020	01/04/2021
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune

	BSA 2016	BSPCE 2016
Date AG de mise en place du plan	31/05/2016	31/05/2016
Date de souscription	13/12/2016	09/09/2016
Nombre d'options autorisées	25 000	12 162
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription
Nombres d'options souscrites	0	12 162
Prix de souscription	1,00	0,00
Nombres d'options exercées	-	-
Date d'expiration contractuelle	31/12/2018	09/03/2018
Période d'acquisition	aucune	aucune

Au cours du 1^{er} semestre 2017, le groupe a mis en place le plan décrit ci-après :

	BSPCE 2017
Date AG de mise en place du plan	31/05/2016
Date de souscription	28/03/2017
Nombre d'options autorisées	4 098
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription
Nombres d'options souscrites	4 098
Prix de souscription	0,00
Nombres d'options exercées	-
Date d'expiration contractuelle	28/03/2018
Période d'acquisition	aucune

Mandataires sociaux et salariés

La charge comptabilisée au 30 Juin 2017 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux et salariés s'est élevée à 521 milliers d'euros suite à l'attribution d'actions gratuites (516 milliers d'euros) et de BSA/BSPCE (5 milliers d'euros).

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux, à des salariés ou des consultants.

Les avantages relatifs aux BSA/BSPCE sont valorisés à la juste valeur des options déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Bjerksund & Stensland.

Les conditions de performance de ces plans ont été intégrées de la manière suivante :

	BSA 3 2014	BSA 5 2014	BSA 6 2014	BSA 7 2014
Prix de souscription	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Date d'exercice	27/03/2015	01/04/2016	01/04/2017	01/12/2015
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	8 € / action			
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	10,12 €	10,12 €	10,12 €	8,56 €
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans	3,5 ans
Volatilité	52,94%	54,70%	54,70%	55,88%
Taux d'intérêt EUR	-0,0375%	0,3543%	0,3543%	-0,0318%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA	4,95	4,95	4,95	3,59

	BSA 2015	BSPCE 2015 1	BSPCE 2015 2	BSPCE 2015 3
Prix de souscription	1,08 €	1,08 €	1,08 €	1,08 €
Date d'exercice	30/05/2015	01/04/2017	01/04/2018	01/04/2019
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	10,80 € / action			
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	10,12 €	10,12 €	10,12 €	10,12 €
Maturité	5ans	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	51,26%	54,70%	51,26%	49,71%
Taux d'intérêt EUR	0,4690%	0,3210%	0,4690%	0,6241%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	4,14	3,93	4,14	4,46

	BSA 2016	BSPCE 2016
Prix de souscription	1,00 €	0,00 €
Date d'exercice	13/12/2016	09/09/2016
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	6,06€ / action	6,66 € / action
Type d'option	américaine	américaine
Cours spot	6,20 €	7,00 €
Maturité	2,05 ans	18 mois
Volatilité	44,02%	44,87%
Taux d'intérêt EUR	-0,1583%	-0,2141%
Rendement des dividendes	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	1,58	1,64

	BSPCE 2017
Prix de souscription	0,00 €
Date d'exercice	28/03/2017
Exerçabilité des BSA - "Vesting"	dès souscription
Prix d'exercice	6,59 € / action
Type d'option	américaine
Cours spot	6,78 €
Maturité	12 mois
Volatilité	44,27%
Taux d'intérêt EUR	-0,2137%
Rendement des dividendes	0%
Juste valeur estimée par BSPCE	1,26

La charge comptabilisée au 30 Juin 2017 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres s'est élevée à 521 milliers d'euros.

4.4 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Juin 2015 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Objectif des rachats d'actions :

- Favoriser la liquidité des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
- La remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;

- L'annulation des titres par voie de réduction de capital à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action, sous réserve de l'adoption de la 20^e résolution ci-après visant à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur ;

Prix d'achat maximum : 21,60 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 10 millions d'euros.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Récapitulatif des actions achetées et vendues sur le 1^{er} Semestre 2017 :

	2017		Total
	1er trimestre	2e trimestre	
Titres achetés	28 899	24 221	53 120
Prix (en Euros)	6,80	6,37	6,61
Montant total (en K Eur)	197	154	351
Titres Vendus	22 528	22 612	45 140
Prix (en Euros)	6,85	6,64	6,75
Montant total (en K Eur)	154	150	304

Au 30 juin 2017, la Société détenait 34 345 actions OSE Immunotherapeutics acquises pour un montant total de 222 milliers d'euros. Les ventes de titres auto-détenus ont généré une plus-value nette de cession de 6,9 milliers d'euros sur le premier semestre 2017. Ces montants ont été retraités en capitaux propres selon la norme IAS 32.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres opérations	30/06/2017	Intérêts financiers au 30/06/2017
Avances OSEO	125		(68)			32	89	
Avance BPI EFFIMAB		2 328					2 328	
Emprunt P2RI	961		(150)			10	820	
Avance BPI EFFIDEM	97					0	98	0
Instrument dérivé non courant	14					(4)	10	(4)
Dettes financières non courantes	1 197	2 328	(218)			38	3 345	(3)
Avances OSEO	102					(34)	68	(2)
Avance BPI EFFIMAB						1	1	1
Emprunt P2RI	479					(12)	468	(2)
Comptes bancaires créditeurs	6		(6)				1	
Dettes financières courantes	587		(6)			(44)	537	(3)
Total dettes financières	1 784	2 328	(224)			(6)	3 882	(6)

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

En milliers d'euros	Inférieur à 1 an	Jun 2019	Jun 2020	Jun 2021	Jun 2022 et suivant	Total
Avances OSEO		71	18			89
Avances BPI EFFIMAB				170	2 158	2 328
Emprunt P2RI		375	375	70		820
Avance BPI EFFIDEM		21	38	38		98
Instrument dérivé non courant			10			10
Dettes financières non courantes	-	467	441	279	2 158	3 345
Avances OSEO	68					68
Avances BPI EFFIMAB	1					1
Emprunt P2RI	468					468
Comptes bancaires créditeurs	1					1
Dettes financières courantes	537	-	-	-	-	537
Total dettes financières	537	467	441	279	2 158	3 882

Avance remboursable OSEO de 329 800 euros

Le 21 mai 2013, la Société a obtenu de la part de la Bpifrance une avance remboursable ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 340 000 euros dans le cadre du projet OSE 2101 : Etude préparatoire à la phase 3 du médicament d'EP2101.

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, pour un montant de 329 800 euros, soit :

- premier versement de 259 800 euros postérieurement à la signature du contrat (reçu le 27 mai 2013) ;
- deuxième versement de 70 000 euros encaissé le 13 avril 2015, qui solde les montants à percevoir au titre de cette avance.

Suite au succès technique du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation débutera selon les modalités suivantes :

- 21 825 euros trimestriellement à partir du 31/12/2015 ;
- 19 400 euros trimestriellement à partir du 31/12/2017.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt de marché estimé de 1,921 % par an pour le premier versement de 259 800 euros et de 0,438 % pour le deuxième versement de 70 000 euros. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux de marché est reconnue en résultat en diminution des Frais de recherche et développement, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Au 30 Juin 2017, le solde est de 172 milliers d'euros.

Emprunt P2RI « Prêt Régional de Redéploiement Industriel » de 1 500 000 € et instrument dérivé transmis lors de la fusion

La société absorbée a obtenu en septembre 2013 un emprunt de la part de BNP Paribas, du CIC, du Crédit Mutuel et de la Région des Pays de la Loire pour un montant de 375 milliers d'euros chacun, soit un total de 1,5 millions d'euros. Cet emprunt est destiné à financer les projets de développement et d'innovation.

Cet emprunt a été comptabilisé au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt auprès du pool bancaire s'élève à 1,125 millions d'euros. Il porte sur une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement en capital d'une durée de 3 ans. Le taux d'intérêt est égal au taux Euribor 3 mois avec une marge fixe de 300 bp. Cet emprunt sera remboursé par trimestre à compter du 5 octobre 2016. Les intérêts sont payables trimestriellement.

Au 30 Juin 2017, le solde est de 914 milliers d'euros. Cet emprunt fait l'objet d'un CAP à taux plafond, dont la couverture expirera le 15 avril 2019. Les intérêts relatifs aux échéances postérieures à cette date ne sont pas couverts.

L'emprunt auprès de la Région des Pays de la Loire s'élève à 375 milliers d'euros encaissés intégralement en décembre 2013. La durée de l'emprunt est de 7 ans et bénéficie d'un différé de remboursement de 3 ans. Le taux effectif global s'élève à 4,06 % payable annuellement.

Au 30 Juin 2017, le solde est de 375 milliers d'euros.

Avance remboursable Bpifrance de 100 000 € transmise lors de la fusion

En septembre 2014, la société Effimune avait également obtenu de la part de la Bpifrance une avance remboursable ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 100 milliers d'euros, dans le cadre du projet OSE 172 (Ex EFFI-DEM) : Faisabilité d'anticorps monoclonaux immunomodulateurs pour le traitement des cancers.

Les versements de la Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, soit :

Un premier versement de 80 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 23 décembre 2014),

Un deuxième versement de 20 000 € encaissé le 2 décembre 2015, qui solde les montants à percevoir au titre de cette avance.

Suite au succès technique du projet, le remboursement de cette aide débutera selon les modalités suivantes :

- 20 000 € trimestriellement à partir du 30 septembre 2018,
- 40 000 € trimestriellement à partir du 30 septembre 2019,
- 40 000 € trimestriellement à partir du 30 septembre 2020.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt de marché estimé de 0,867 % par an pour le premier versement de 80 000 € et de 0,786 % pour le deuxième versement de 20 000 €. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux de marché est reconnue en diminution des Frais de recherche et développement, au fur et à mesure des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Au 30 Juin 2017, le solde est de 100 milliers d'euros.

Avance remboursable Bpifrance de 2 328 000 €

Le 19 Juin 2017, la société a obtenu de la part de la BPI France, le premier versement d'avance remboursable relatif au projet EFFIMAB pour 2 328 000 euros. Cette avance portant intérêts (taux d'actualisation 1,66% selon contrat) est d'un montant maximum de 3 609 405 milliers d'euros versés en cas de succès en 3 étapes (EC3 : 2 328 000 € ; EC4 : 739 000 € ; EC5 : 542 405 €) dans un délai de réalisation de 72 Mois.

Le remboursement théorique en cas de succès de toutes les étapes se fait par échéance annuelle à partir du 30/06/2021 et a été calculé sur la base des 3 609 405 euros théoriques rapportés à un taux d'actualisation contractuel de 1,66 % soit un montant forfaitaire de 4 100 000 euros dont 490 595 euros d'intérêts. L'échéancier se présente comme suit :

- 30/06/2021 : 300 000 euros
- 30/06/2022 : 500 000 euros
- 30/06/2023 : 800 000 euros
- 30/06/2024 : 1 000 000 euros
- 30/06/2025 : 1 500 000 euros

Dans le cadre de l'atteinte de l'étape EC3, une partie de l'avance a été perçue pour 2 328 000 euros conformément à l'avenant du contrat initial.

En cas de succès du programme pour la société, le remboursement de ce 1^{er} versement débutera selon les modalités suivantes :

- 30/06/2021 : 193 494 euros

- 30/06/2022 : 322 490 euros
- 30/06/2023 : 515 985 euros
- 30/06/2024 : 644 982 euros
- 30/06/2025 : 967 472 euros

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	1 830	2 520
Factures non parvenues	2 340	1 735
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 170	4 256

6.2. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Personnel et comptes rattachés	352	495
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374	558
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18	2 095
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	743	3 148
Passif d'impôt exigible	2	7
Total dettes fiscales et sociales	745	3 156

La baisse des dettes fiscales et sociales de 2 411 milliers d'euros s'explique principalement par l'apurement en 2017 de la TVA collectée sur les revenus relatifs à la levée d'option avec le laboratoire SERVIER (2,1 millions d'euros)

6.3. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Produits constatés d'avance	7 815	10 664
Divers	1	0
Total autres dettes	7 816	10 664

La baisse des produits constatés d'avance de 2 849 milliers d'euros s'explique principalement par l'étalement de l' « up front » perçu pour 10,25 millions d'euros en 2016 dans le cadre de la signature de l'accord de licence mondiale avec la société SERVIER sur OSE-127.

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	30/06/2017
Provision engagement retraite	158	31			190

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 65 ans,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 1,67 %
- Taux de cotisations sociales : entre 33 % et 43 % selon les catégories.

Au 30 juin 2017, l'effectif moyen mensuel s'élève à 26 contre 21 au 31 décembre 2016.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 Juin 2017, le chiffre d'affaires se compose :

- Chiffre d'affaire de 2 805 milliers d'euros lié à un « up Front » (perçu initialement pour 10 250 milliers d'euros) résultant d'un accord de licence mondiale signé avec la société française SERVIER. Les conditions nécessaires pour la comptabilisation immédiate n'étant pas remplies, le montant a été étalé. En conséquence, le produit reconnu en chiffre d'affaires sur le premier semestre 2017 s'élève à 2 805 milliers d'euros et 7 409 milliers d'euros figurent en produits différés.
- Chiffre d'affaire de 3 milliers d'euros lié à un up-front (perçu initialement pour 100 milliers d'euros) résultant de l'accord de licence et de distribution signé avec la société pharmaceutique Israélienne RAFA. Les conditions nécessaires pour la comptabilisation immédiate n'étant pas remplies, le montant a été étalé de manière linéaire sur la durée du contrat soit 16 ans. En conséquence, le produit reconnu en chiffre d'affaires sur le premier semestre 2017 s'élève à 3 milliers d'euros et 87 milliers d'euros figurent en produits différés.

8.2. Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Sous-traitance	7 628	1 905
Honoraires	790	113
Charges de personnel	950	638
Dotation aux amortissements et provisions	9	4
Redevances	4	2 509
Impôts et taxes	5	139
Autres	160	42
Frais de recherche et développement	9 546	5 351
CIR	(1 646)	(796)
Subvention reçue	(21)	(98)
Total des frais de recherche et développement retraités (1)	7 880	4 458

L'augmentation significative des charges de sous-traitance s'explique par les différents projets de recherche et développement notamment ceux issus d'Effimune et l'essai clinique de Phase 3 de TEDOPI.

L'augmentation significative des charges de personnel s'explique par l'apport de l'équipe R&D issue d'Effimune.

La baisse des redevances de 2,5 millions d'euros s'explique principalement par les redevances versées en 2016 à l'INSERM pour 2,5 millions suite à la levée d'Option JANSSEN pour 10 millions d'euros sur FR-104.

8.3. Frais généraux

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Sous-traitance	1	-
Honoraires	807	374
Charges de personnel	557	339
Dotations aux amortissements et provisions	4	-
Redevances	0	-
Impôts et taxes	10	76
Jetons de présence	118	-
Reprise	1	-
Autres	288	163
Total des frais généraux	1 784	952

Compte tenu de sa structure et de sa situation de société cotée, Ose Immunotherapeutics a recours à des consultants et supporte des coûts d'honoraires liés à la cotation.

8.4. Charges liées aux paiements en actions

Les avantages liés à l'attribution des BSA en 2016 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Charges liées aux paiements en actions	521	405

Les 521 milliers d'euros se composent exclusivement de charges liées aux mandataires sociaux, salariés ou consultants.

8.5. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 950 milliers d'euros et en frais généraux pour 675 milliers d'euros se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Salaires et charges sociales	1 469	859
Jetons de présence	118	104
Engagements de retraite	39	14
Total	1 625	977

8.6. *Autres produits et charges opérationnels*

Au 30 Juin 2017, les autres produits opérationnels sont nuls. En 2016, ceux-ci étaient liés à l'écart d'acquisition négatif généré par la fusion avec la société Effimune pour 24 365 milliers d'euros et à la levée d'option Janssen pour 10 000 milliers d'euros constaté en totalité sur 2016.

De même les autres charges opérationnelles sont nulles. En 2016, ceux-ci étaient liés à la décomptabilisation de l'actif incorporel suite à la levée d'option dans le cadre du contrat de développement et de commercialisation de la molécule FR104 pour 6 300 milliers d'euros et à la redevance INSERM relative à la levée d'option JANSSEN pour 2 500 milliers d'euros.

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Total Autres Produits Opérationnels	-	34 365
Autres Produits opérationnels - écarts d'acquisition négatif	-	24 365
Levée d'option Janssen	-	10 000
Total Autres Charges Opérationnels	-	(8 800)
Décomptabilisation actif incorporel suite à levée d'option	-	(6 300)
Redevance INSERM	-	(2 500)
Total	-	25 565

NOTE 9 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Gain de change	5	40
Revenus sur équivalents de trésorerie	24	20
Autres Produits Financiers	4	-
Reprise Dépréciations FCP	-	-
Dotation Dépréciations Actions Propres	-	-
Total des produits financiers	32	60
Perte de change	2	17
Charges d'intérêts	42	- 3
Variation de JV par le résultat	-	3
Autres charges financières	-	-
Charges S/ Cessions VMP	-	-
Reprise Depreciations Actions Propres	- 6	-
Total des charges financières	38	17
Total des produits et charges financiers	- 6	43

NOTE 10 : IMPOT SUR LES SOCIETES

10.1. Passif d'impôt différé

La société a constaté en 2016 un impôt différé passif au titre de la valorisation de 52,6 millions d'euros des molécules FR104 et OSE-127 (Ex Effi-7) acquises via la fusion. Celui-ci est estimé sur la base d'un taux d'imposition de 15 %, soit 7 890 milliers d'euros.

Les actifs d'impôt différé ont augmenté de 1 005 milliers d'euros sur le premier semestre 2017 qui s'ajoute au 3 019 milliers d'euros constatés en 2016.

Le montant cumulé d'actif d'impôt différé pour 4 024 milliers d'euros s'explique principalement par les déficits fiscaux indéfiniment reportables d'OSE Immunotherapeutics au 30 Juin 2017 pour un montant de 25 707 milliers d'euros.

Cette créance d'impôts latente a été valorisée sur la base d'un taux d'imposition de 15 % de manière symétrique à l'impôt différé passif évoqué au paragraphe précédent, soit 3 856 milliers d'euros.

Au 30 Juin 2017, le passif d'impôt différé net s'élève donc à 3 999 milliers d'euros.

10.2. Actif d'impôt différé

La société a constaté un impôt différé actif au titre de la valorisation de 1,147 millions d'euros des Brevets OPI (filiale Suisse). Celui-ci est estimé sur la base d'un taux d'imposition Suisse de 13,50 %, soit 155 milliers d'euros.

Au 30 Juin 2017, l'actif d'impôt différé net s'élève donc à 155 milliers d'euros.

10.3. Produit d'impôt

Au 30 Juin 2017, le groupe a généré un produit d'impôt de 1 002 milliers d'euros dont :

- Un produit d'impôt différé de 1 003 milliers d'euros, variation entre le passif d'impôt différé au 30 Juin 2017 et le passif d'impôt différé au 31 Décembre 2016 ;

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

11.1. Obligations au titre des contrats de location simple

Du fait de la fusion avec la société Effimune, les contrats suivants ont été transférés :

- Mise à disposition de locaux pour son siège social par l'Université de Nantes,
- Mise à disposition d'équipements au sein des locaux du laboratoire de l'institut par l'INSERM.

Le montant des loyers comptabilisés au 30 juin 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période s'analysent comme suit :

Contrats (en milliers d'euros)	Dates du bail		Charges au 30/06/2017	Engagements jusqu'à la prochaine période triennale	
	Début	Fin		1 an au plus	De 1 à 5 ans
Locaux - Bail Nantes Metropole	01/09/2016	31/08/2022	21	45	201
Locaux - Bail Cochin - rivp	07/06/2012	27/08/2026	22	69	703

11.2. Obligations liées à l'activité de recherche

Dans le cadre du contrat d'étude clinique conclu avec ORION, la Société s'est engagée sur un budget estimé minimum de prestations de 11,6 millions d'euros.

11.3. Engagements reçus au titre de contrats de licence et de distribution le cas échéant

Dans le cadre d'accords de licence et de distribution (cf Faits caractéristiques 2015 et 2016), la société pharmaceutique Israélienne et la société Américaine se sont engagées à verser à la société :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par OSE Immunotherapeutics ;

- Des royalties lors de la commercialisation des produits prévue en 2019 et 2021.

11.4. Engagements données au titre du contrat d'accord commercial signé avec Selexis

Dans le cadre d'accords de licence commerciale signé avec la société SELEXIS (cf Faits caractéristiques 2017), la société OSE Immunotherapeutics s'est engagée à verser à la société SELEXIS :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par SELEXIS ;
- Des royalties ou milestones (sur option en fonction du niveau des ventes) lors de la commercialisation des produits.

11.5. Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec l'Inserm

Deux contrats d'exploitation ont été établis avec l'INSERM Nantes :

- En octobre 2011 pour le projet MD707, incluant le dépôt d'un brevet en copropriété ; et
- En mars 2013 pour le projet FR104 incluant le dépôt d'un brevet en copropriété.
-

Ces contrats accordent les droits d'exploitations mondiaux sur la licence de brevet pour chacun des projets.

Pour le FR104, en cas de signature par OSE Immunotherapeutics avec un sous licencié, le contrat prévoit de verser des redevances calculées sur les revenus de sous-licences.

11.6. Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures.

Les engagements suivants sont transférés à la société du fait de la fusion.

Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 10 milliers d'euros.

Garanties reçues

La société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance à hauteur de 70 % du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC, d'un montant de 375 milliers d'euros chacun. Le capital restant dû au 30 juin 2017 s'élève à 914 milliers d'euros.

Avances remboursables obtenues

Dans le cadre du projet EFFIMAB, une avance remboursable de 3 609 milliers d'euros maximum pour le développement expérimental a fait l'objet d'un premier encaissement de 2 328 milliers d'euros le 19 Juin 2017, au motif que la première étape clé déclenchant le paiement a été atteinte. Il reste théoriquement, en cas de succès des étapes clés, 2 encaissements à recevoir de 739 milliers d'euros et 542 milliers d'euros. La société remboursera selon le contrat 4 100 milliers d'euros à compter du 30 juin 2021 calculé sur la base des 3 609 milliers d'euros soumis à un taux d'actualisation contractuel de 1,66 %.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base	30/06/2017	30/06/2016
Résultat de l'exercice (K €)	- 6 340	24 506
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 334 114	10 740 952
Résultat de base par action (€ / action)	- 0,44	2,28
Résultat dilué	30/06/2017	30/06/2016
Résultat de l'exercice (K €)	- 6 340	24 506
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 334 114	10 740 952
Ajustement pour effet dilutif des BSA, BSPCE et AGA	1 067 111	937 555
Résultat dilué par action (€ / action)	- 0,41	2,10

Le nombre moyen pondéré des actions au 30 juin 2017 tient compte des augmentations de capital intervenues sur l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Au 30 juin 2017, les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs puisque le résultat du Groupe est une perte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

13.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, elle a considéré que sa trésorerie disponible à la date de situation ainsi que les flux futurs de trésorerie liées à la levée d'option sur FR-104 par Janssen Biotech (J&J) lui permettront de financer l'étude de phase 3 du cancer du poumon à horizon 2018, le développement d'OSE-127 (Ex Effi-7) et OSE-172 (Ex Effi-dem) dans leurs étapes précliniques, ainsi que les travaux de recherche sur les produits plus précoces. Dans ces conditions, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité.

13.2. Risque de change

L'exposition de la société au risque de change résulte uniquement de relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change.

La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

13.3. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes. Le risque d'exposition lié au crédit clients suite à la levée d'option pour 10 millions d'euros n'est pas significatif au regard de la qualité du contractant.

13.4. Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement :

- les équivalents de trésorerie, considérés comme non significatifs,
- l'emprunt P2RI à taux variable, faisant l'objet d'une couverture par un CAP à taux fixe.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2017	30/06/2016
Salaires et autres avantages à court terme *	585	257
Jetons de présence	118	104
Paiements fondés sur des actions **	431	24
Honoraires	83	86
Total	1 216	472

* *Hors charges sociales*

** *Relatifs à l'attribution d'actions gratuites*

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 19 Juillet 2017, la société a annoncé l'obtention d'un financement de 9,2 millions d'euros du « Programme Investissement d'Avenir » opéré par Bpi France pour accompagner le développement d'OSE-172. Ce projet collaboratif, appelé EFFI-CLIN, comprendra notamment la fabrication du produit, des études translationnelles et un programme clinique prévu jusqu'en phase 2. Il sera mené dans le cadre d'un consortium dont OSE est chef de file aux côtés du Centre Européen des Sciences de Transplantation et Immunothérapie (CESTI) à Nantes et de la société HISTALIM à Montpellier.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2017

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 Structure du capital au 30 juin 2017

Le capital social de la Société au 30 juin 2017 s'élevait à 2.874.994 euros, divisé en 14.374.970 actions de valeur nominale 0,20€, entièrement souscrites.

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était comme suit :

Noms	Nombre d'actions (au 30/06/2017)	% du capital et des droits de vote exercables (au 30/06/2017) (2)	% de droits de vote théoriques (au 30/06/2017) (3)
Emile Loria	3 383 748	23,54%	20,87%
MS Medical Synergy	943 926	6,57%	4,37%
Sous-total groupe Emile Loria	4 327 674	30,11%	25,24%
Guy Chatelain	273 000	1,90%	1,59%
Dominique Costantini	1 877 083	13,05%	21,70%
<i>Sous-Total Concert</i>	6 478 027	45,06%	48,53%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	265 010	1,84%	1,55%
Maryvonne Hiance (1)	345 159	2,40%	2,01%
Bernard Vanhove	253 138	1,76%	1,48%
Autres actionnaires	6 651 994	46,27%	44,20%
TOTAL	14 374 970	100%	100%

(1) directement (1,10%) et indirectement par l'intermédiaire de sa société patrimoniale HIANCE MD2A, 35 rue Edison, 44 100 NANTES (1,30%).

(2) Compte tenu de l'engagement de neutralisation des droits de vote double du 18 avril 2016, dont l'existence a été portée à la connaissance du public dans le document E visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2016 et portant le numéro d'enregistrement E.16-026. Il est rappelé que l'attribution de droits de vote double au profit de Dominique Costantini en date des 1^{er} avril 2017 et 24 avril 2017 a donné lieu, les mêmes jours, à deux déclarations de franchissement de seuils par le Concert auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les avis AMF n° 217C0763 et 217C0871 publiés respectivement les 5 avril 2017 et 26 avril 2017 précisent que cette attribution de droits de vote double à Dominique Costantini n'a fait franchir aucun seuil au Concert.

(3) Détention théorique sans prise en compte de la neutralisation des droits de vote double du concert en date du 18 avril 2016 à toute assemblée générale intervenant entre le 31 mars 2017 et le 1^{er} juin 2018.

1.1.2 Développement de l'activité de la Société

Le premier semestre 2017 a été une période de développement pour la société.

Le 24 janvier 2017, la Société annonçait que le Comité indépendant d'experts scientifiques (IDMC, « Independent Data Monitoring Committee ») avait unanimement recommandé de poursuivre l'essai international d'enregistrement de la Phase 3 Tedopi®, Atalante 1, dans le cancer du poumon non à petites cellules (Non-Small Cell Lung Cancer), et n'avait pas demandé de modification. Ce comité indépendant d'experts scientifiques, habituel dans les grands essais cliniques multicentriques randomisés, est chargé d'évaluer l'avancement de l'étude, les données de tolérance et les principaux critères d'efficacité dans l'intérêt des patients.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 28 mars 2017, la création d'une filiale aux Etats-Unis détenue à 100% par la Société, afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale. Une présence sur le sol américain se justifie également compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.). Cette filiale, dénommée OSE Immunotherapeutics Inc., a été créée le 18 avril 2018 dans l'état du Delaware, et est dirigée par Alexis Peyroles en qualité de CEO.

La Société a présenté des nouvelles données précliniques sur OSE-172 (Effi-DEM), son nouveau checkpoint inhibiteur dans le domaine très prometteur des cellules myéloïdes/macrophagiques suppressives : le 5 avril 2017, des résultats significatifs montrant une tolérance différenciée et un profil pharmacologique sélectif du produit (au congrès annuel de l'AACR, American Association for Cancer Research, Washington) et le 15 mai 2017, des données montrant l'impact fort d'OSE-172 sur le microenvironnement tumoral en agissant sur les cellules myéloïdes, taclant ainsi le cancer grâce à un blocage spécifique de SIRPa (congrès "Advances in Immuno-Oncology", Londres).

Le 22 mai 2017, la Société annonçait la nomination d'Aurore Morello, PhD, en qualité de Chercheur en immunologie et de Riad Abès, PhD, en qualité de Chef de projet CMC, qui viennent renforcer son équipe de R&D, basée à Nantes.

Le 23 mai 2017, la Société annonçait, conjointement avec Selexis SA, la signature d'un contrat de licence commerciale qui donnera à OSE Immunotherapeutics l'accès à des banques de cellules de recherche (Research Cell Banks) via la plateforme SUREtechnology™ de Selexis. La mise en place de cet accord fait suite à une première collaboration conclue entre les deux sociétés en novembre 2016, et vise à accompagner l'avancement du développement clinique d'OSE-127 (Effi-7), antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, dans les maladies inflammatoires de l'intestin comme la rectocolite hémorragique.

Le 12 juin 2017, la Société annonçait la signature d'un accord de collaboration de recherche pluriannuelle avec le Memorial Sloan Kettering Center (MSK) de New York. Cette collaboration porte sur OSE-703 (Effi-3), un anticorps monoclonal cytotoxique qui vise la chaîne alpha du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R).

Le 15 juin 2017, la Société a présenté des nouveaux résultats précliniques positifs et des données translationnelles d'OSE-127 (Effi-7), antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, en support des applications cliniques prochaines dans les maladies inflammatoires intestinales : OSE-127 prévient l'accumulation pathologique des lymphocytes T humains dans le côlon inflammatoire et ex vivo, le produit diminue la production d'interféron gamma par les lymphocytes T intestinaux pro-inflammatoires dans des biopsies de patients (congrès international annuel d'immunologie (FOCIS), Chicago).

En Juin 2017, la Société annonçait avoir reçu un montant de 2,597 millions d'euros de Bpifrance, suite au franchissement d'une nouvelle étape dans le projet collaboratif EFFIMab dédié à OSE 127 (Effi-7).

Le 23 juin 2017, suite à la recommandation des experts indépendants de l'IDMC, la Société annonçait la suspension temporaire des inclusions dans l'essai de phase 3 Atalante 1, qui évalue Tedopi® dans le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), tout en poursuivant le traitement des patients déjà inclus afin d'évaluer, avec un plus grand recul sur les données, le bénéfice potentiel de Tedopi® en fonction du profil des patients traités.

1.1.3 Emission de BSA, BSPCE, actions gratuites (« AGA »)

Emission de 39.965 AGA et 4.098 BSPCE

Le Conseil d'administration du 28 mars 2017 a attribué 25.040 actions gratuites et 4.098 BSPCE 2017 aux dirigeants et salariés d'OSE Immunotherapeutics. Ces instruments, issus de l'enveloppe accordée au titre de l'Assemblée générale du 31 mai 2016, sont attribués comme suit :

- 10.926 actions gratuites pour Maryvonne Hiance ;
- 12.292 actions gratuites pour Bernard Vanhove ;
- 1.822 actions gratuites pour Nicolas Poirier ;
- 4.098 BSPCE 2017 pour Dominique Costantini.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'OSE Immunotherapeutics réuni immédiatement après l'Assemblée générale du 14 juin 2017 a décidé, sur délégation de l'assemblée générale du 31 mai 2016 dans sa 29^{ème} résolution, de procéder à l'émission d'actions gratuites d'un montant total de 230 000 euros au profit des salariés non-mandataires sociaux d'OSE Immunotherapeutics, et a donné délégation au Directeur général afin de déterminer l'identité des bénéficiaires de ces actions gratuites et fixer le nombre d'actions gratuites attribué à chacun d'eux.

L'acquisition des actions attribuées gratuitement sera soumise à un règlement de plan d'attribution et ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'un an à compter de la Date d'Attribution (la «

Période d'Acquisition »), sous réserve qu'à l'issue de la Période d'Acquisition, chaque bénéficiaire soit toujours salarié au sein d'OSE Immunotherapeutics, de l'une de ses filiales, ou de l'une des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Emission de BSA

Le Conseil d'administration d'OSE Immunotherapeutics réuni immédiatement après l'Assemblée générale du 14 juin 2017 a décidé, sur délégation de l'assemblée générale du 31 mai 2016 dans sa 31^{ème} résolution, de procéder à l'émission de 52.000 BSA, et a donné délégation au Directeur général afin de déterminer l'identité des bénéficiaires de ces BSA et de fixer le nombre attribué à chacun d'eux.

Exercice de BSA

Le Conseil d'administration d'OSE Immunotherapeutics réuni le 28 mars 2017 a constaté l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 17.000 euros (sans prime d'émission) par exercice de 17.000 BSA 2012 aboutissant à l'émission de 85.000 actions ordinaires.

1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

En mai 2017, la Société a signé un contrat de licence commerciale qui donnera à OSE Immunotherapeutics l'accès à des banques de cellules de recherche (Research Cell Banks) via la plateforme SUREtechnology™ de Selexis. La mise en place de cet accord fait suite à une première collaboration conclue entre les deux sociétés en novembre 2016, et vise à accompagner l'avancement du développement clinique d'OSE-127 (Effi-7), antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, dans les maladies inflammatoires de l'intestin comme la rectocolite hémorragique.

En juin 2017, la Société a signé un accord de collaboration de recherche stratégique pluriannuelle avec le Memorial Sloan Kettering Center (MSK) de New York, l'un des centres mondiaux les plus renommés dans la recherche et le traitement du cancer. Cette collaboration porte sur OSE-703 (Effi-3), un anticorps monoclonal cytotoxique qui vise la chaîne alpha du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R). Le programme sera mené avec le Docteur Prasad S. Adusumilli, chirurgien thoracique expert en immunologie de la tumeur, et en particulier spécialiste de l'immunothérapie par les cellules CAR T (chimeric antigen receptor T -cell).

Au cours du premier semestre 2017, la Société a présenté, lors de congrès internationaux d'immuno-oncologie et d'immunologie, des nouvelles données précliniques obtenues :

- Sur son checkpoint point inhibiteur, OSE-172 (Effi-DEM), en termes de tolérance

différenciée du produit, de profil pharmacologique sélectif et d'impact sur le microenvironnement tumoral ;

- Sur son antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, OSE-127 (Effi-7), avec des nouveaux résultats précliniques et des données translationnelles en support des applications cliniques prochaines dans les maladies inflammatoires intestinales.

Essai de phase 3 Atalante 1 : le 23 juin 2017, suite à la recommandation des experts indépendants de l'IDMC, la Société a décidé de suspendre temporairement les inclusions dans l'essai de phase 3 Atalante 1, qui évalue Tedopi® dans le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), tout en poursuivant le traitement des patients déjà inclus afin d'évaluer, avec un plus grand recul sur les données, le bénéfice potentiel de Tedopi® en fonction du profil des patients traités. Cette décision a été motivée par un déséquilibre précoce du ratio bénéfice/risque dans le bras expérimental.

A noter que la tolérance observée est par ailleurs conforme aux attentes dans les 2 groupes de traitement. Notamment, le profil de tolérance observé dans le bras expérimental est similaire à celui déjà observé dans les essais cliniques précédents de Tedopi®.

1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Essai de phase 3 Atalante 1 : à l'issue d'une revue complémentaire de données cliniques plus avancées et disposant ainsi de plus d'informations, une décision sera prise concernant la continuation de l'étude selon le plan original ou un possible amendement pour le recrutement d'un sous-groupe spécifique de patients.

Tout en poursuivant l'analyse de ces données, la Société poursuivra activement le développement de son portefeuille de produits :

En immuno-oncologie

- OSE-172 (Effi-DEM), checkpoint de nouvelle génération ciblant les cellules myéloïdes suppressives via le récepteur SIRP- α - En préclinique dans plusieurs modèles de cancer. L'entrée en phase clinique d'OSE-172 est prévue fin 2018.

Le 19 Juillet 2017, la société a annoncé l'obtention d'un financement de 9,2 millions d'euros du « Programme Investissement d'Avenir » opéré par Bpi France pour accompagner le développement d'OSE-172. Ce projet collaboratif, appelé EFFI-CLIN, comprendra notamment la fabrication du produit, des études translationnelles et un programme clinique prévu jusqu'en phase 2. Il sera mené dans le cadre d'un consortium dont OSE est chef de file aux côtés du Centre Européen des Sciences de Transplantation et Immunothérapie (CESTI) à Nantes et de la société HISTALIM à Montpellier.

- OSE-703 (Effi-3), anticorps monoclonal cytotoxique visant la chaîne alpha d'IL-7R - Accord de collaboration de recherche stratégique, pluriannuelle avec le Memorial Sloan Kettering Cancer Center, NY.

Dans les maladies auto-immunes et en transplantation

- FR104, immunothérapie antagoniste du CD28 - Résultats de Phase 1 positifs - Vise les maladies auto-immunes et la transplantation – Licencié à Janssen Biotech Inc. pour la poursuite du développement clinique.
- OSE-127 (Effi-7), immunomodulateur antagoniste du récepteur à l'interleukine-7 - En préclinique dans les maladies inflammatoires de l'intestin et d'autres maladies auto-immunes – Option de licence avec Servier pour le développement et la commercialisation du produit. L'entrée en phase clinique d'OSE-127 est prévue fin 2018.

De nouveaux accords de collaboration et de licence relatifs aux programmes de la Société pourront être mis en place avec des acteurs industriels impliqués dans le domaine de l'immunologie d'activation ou de régulation et dans des combinaisons thérapeutiques de fort intérêt clinique.

A plus long terme, la Société pourrait envisager de commercialiser certains médicaments issus de sa recherche afin de bénéficier de revenus directs sur ces médicaments à forte valeur ajoutée, si une telle commercialisation s'avérait à haute rentabilité sur une cible de prescripteurs bien identifiés.

1.4 Activités de recherche et de développement

Le 23 juin 2017, suite à la recommandation des experts indépendants l'IDMC, la Société annonçait, la suspension temporaire des inclusions dans l'essai de phase 3 Atalante 1, qui évalue Tedopi® dans le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), tout en poursuivant le traitement des patients déjà inclus afin d'évaluer, avec un plus grand recul sur les données, le bénéfice potentiel de Tedopi® en fonction du profil des patients traités.

En mai 2017, la Société a signé un contrat de licence commerciale qui donnera à OSE Immunotherapeutics l'accès à des banques de cellules de recherche (Research Cell Banks) via la plateforme SUREtechnology™ de Selexis. La mise en place de cet accord fait suite à une première collaboration conclue entre les deux sociétés en novembre 2016, et vise à accompagner l'avancement du développement clinique d'OSE-127 (Effi-7), antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, dans les maladies inflammatoires de l'intestin comme la rectocolite hémorragique.

En juin 2017, la Société a signé un accord de collaboration de recherche stratégique pluriannuelle avec le Memorial Sloan Kettering Center (MSK) de New York, l'un des centres mondiaux les plus renommés dans la recherche et le traitement du cancer. Cette collaboration porte sur OSE-703 (Effi-3), un anticorps monoclonal cytotoxique qui vise la chaîne alpha du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R). Le programme sera mené avec le Docteur Prasad S. Adusumilli,

chirurgien thoracique expert en immunologie de la tumeur, et en particulier spécialiste de l'immunothérapie par les cellules CAR T (chimeric antigen receptor T -cell).

Au cours du premier semestre 2017, la Société a présenté, lors de congrès internationaux d'immuno-oncologie et d'immunologie, des nouvelles données précliniques obtenues :

- Sur son checkpoint point inhibiteur, OSE-172 (Effi-DEM), en termes de tolérance différenciée du produit, de profil pharmacologique sélectif et d'impact sur le microenvironnement tumoral ;
- Sur son antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, OSE-127 (Effi-7), avec des nouveaux résultats précliniques et des données translationnelles en support des applications cliniques prochaines dans les maladies inflammatoires intestinales.

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

En application des dispositions de l'article L.225-100 al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

1.5.1 Risques stratégiques

Les principaux risques stratégiques sont les suivants :

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, elle a considéré que sa trésorerie disponible à la date de situation ainsi que les flux futurs de trésorerie liées à la levée d'option sur FR-104 par Janssen Biotech (J&J) et sur OSE-127 par Servier lui permettront de financer la continuation de l'étude de phase 3 du cancer du poumon selon le plan original ou son possible amendement, en parallèle du développement d'OSE-127, OSE-172 et OSE-703 dans leurs étapes précliniques, et des travaux de recherche sur les produits plus précoces.

Dans ces conditions, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité.

Risque de dépendance ou de retard opérationnel vis-à-vis des programmes en développement

Les programmes de recherche et de développement visant à identifier de nouveaux produits candidats exigent d'importants moyens techniques, financiers et humains. Si, dans un premier temps, les programmes de recherche peuvent s'avérer prometteurs dans l'identification de possibles produits candidats, rien ne garantit pour autant qu'ils parviennent à générer des

produits aptes au développement clinique qui pourraient éveiller l'intérêt d'éventuels partenaires, notamment en raison de nombreux facteurs.

Risques liés aux approches immuno thérapeutiques retenues par la Société

La Société développe des produits d'immunothérapie agonistes ou antagonistes permettant une activation ou une régulation du système immunitaire, ils sont destinés à lutter contre les cancers et les désordres immunitaires liés aux maladies auto-immunes et à la transplantation.

En immuno-oncologie, il existe plusieurs produits d'immunothérapie du cancer enregistrés sur le marché.

Les premiers produits d'immunothérapie du cancer sont des checkpoints inhibiteurs agissant sur les cellules T (Yervoy® BMS, Opdivo® BMS, Keytruda® Merck, Tecentriq® Roche), et un vaccin Thérapeutique, le Provenge®.

Les produits développés par la Société sont des technologies médicales pour lesquelles les données précliniques et cliniques sur leur sécurité et leur efficacité sont encore limitées. De ce fait, de nombreuses incertitudes pèsent encore sur les perspectives de développement et de rentabilité de produits issus de ces technologies tant que leur innocuité, leur efficacité et leur acceptation par les patients, les médecins et les organismes payeurs de la santé n'auront pas été établies.

Si la Société a réalisé avec succès sa phase 2 pour le traitement du cancer du poumon (résultats positifs obtenus sur un nombre limité de patients), ils peuvent ne pas être confirmés par les phases ultérieures sur un plus grand nombre de patients (la phase 3 en cours requiert un effectif de 500 patients HLA A2 positifs).

En ce qui concerne les maladies auto-immunes ou les transplantations, le traitement immunologique repose sur trois points (supprimer les auto-anticorps pathogènes, moduler l'activation des lymphocytes et la synthèse de cytokines, modifier la réponse immunitaire pour la rendre non-pathogène) pour lesquels il n'est pas certain que la Société puisse obtenir des résultats cliniques appropriés pour la suite du développement de ses produits, avec des atouts concurrentiels qui restent à démontrer cliniquement.

Risques liés à la recherche et à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et futurs

Afin de développer et de commercialiser des produits, la Société cherchera à conclure des accords de collaboration et de licence avec des sociétés pharmaceutiques pouvant l'assister dans

le développement des médicaments et son financement. A ce jour, la Société a trois accords (Rafa Laboratories pour Tedopi® en Israël, Johnson and Johnson (J&J) pour le FR104 et Servier pour le développement et la commercialisation du produit OSE-127).

La Société pourrait ne pas trouver de partenaires ou ne pas trouver les bons partenaires pour développer ses produits. Si elle trouve ces partenaires, ils pourraient décider de se retirer des accords. La Société pourrait également ne pas réussir à conclure de nouveaux accords sur ses autres médicaments. De plus, ses accords de collaboration et de licence existants et futurs pourraient ne pas porter leurs fruits.

Risques liés au besoin de financement de l'activité

La Société a acquis en 2014 les actifs et droits mondiaux sur la technologie OSE-2101, sans recours à des financements. La société Effimune, absorbée en mai 2016, avait pour sa part financé son développement par des levées de fonds et par le biais d'un accord industriel avec Janssen Biotech ainsi que par des aides publiques. La Société dispose au 30 juin 2017 d'une trésorerie de 20,5 millions d'euros, lui permettant de financer la continuation de ses programmes cliniques et précliniques (Tedopi®, OSE-172 (Effi-DEM), OSE-703 (Effi-3), OSE-127 (Effi-7) pris en charge jusqu'en phase 2 dans le cadre du consortium EffiMab) sur 12 mois à compter de la date du présent rapport financier semestriel.

Au-delà des produits en phase préclinique ou clinique, la Société considère que compte-tenu de son activité, elle pourra, dans le futur, avoir besoin d'obtenir de nouvelles sources de financement pour financer ses essais cliniques et sa croissance à long terme, en particulier par le biais d'accords possibles comprenant des paiements d'étapes en relation avec ses programmes en développement qui pourront être licenciés à des partenaires, la signature de partenariats industriels et commerciaux et, le cas échéant, de nouvelles augmentations de capital.

OSE Immunotherapeutics pourra faire appel aux investisseurs et au marché selon ses besoins de développement et en fonction des circonstances économiques favorables. Elle pourra également bénéficier d'aides publiques dans le cadre de consortium de soutien à l'innovation, à titre d'exemple le consortium EFFIMab sur le programme OSE-127 (Effi-7), ou encore le financement Bpifrance récemment obtenu pour le développement d'OSE-172 (Effi-DEM), son nouveau checkpoint inhibiteur.

Risque lié aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles

Depuis le début de ses activités en 2012, la Société OSE Immunotherapeutics a enregistré des

pertes opérationnelles. Au 30 juin 2017, les bénéfices nets cumulés de la Société s'élevaient à 7 390 k€ (en normes IFRS) y compris une perte nette de - 6 340 k€ au titre du premier semestre 2017. Ces gains résultent du paiement d'un upfront pour 10.250 millions d'euros de la société Servier dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale sur Effi-7, encaissé début 2017.

La Société prévoit le maintien de pertes opérationnelles au cours des prochaines années, en relation avec ses activités de développement, et en particulier du fait de la poursuite de ses investissements dans le développement de ses médicaments (fabrication des lots pour la phase 3 et les phases 2 cliniques).

La Société ne peut garantir qu'elle générera dans un avenir proche des revenus provenant de la vente de produits permettant d'atteindre la rentabilité. L'interruption de l'une de ces sources de revenus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Ceci aurait un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et le développement de la Société.

Risques liés à la finalisation de la Phase 3 du produit phare Tedopi®

La capacité de la Société à effectuer des choix stratégiques et scientifiques judicieux tels que le choix d'une indication pour un médicament donné, le choix d'un partenaire ou bien encore le choix d'un médicament aux passages des bornes de développement, est primordiale pour assurer la poursuite des activités de la Société. L'organisation des différents organes de direction, ainsi que l'appel à des expertises externes visent à limiter le risque et donc à optimiser la prise de décision.

L'objectif de la phase 3 est la réalisation d'essais cliniques au cours desquels la Société devra assurer la qualité pharmaceutique de son produit Tedopi® et démontrer sa sécurité d'emploi et son efficacité dans les indications visées. Chaque essai clinique chez l'homme fait l'objet d'une autorisation préalable et/ou d'un contrôle a posteriori et l'ensemble des données de développement est évalué par les autorités réglementaires compétentes. La FDA (Food and Drug Administration) et l'EMA (European Medicines Agency) ont validé les critères d'évaluation proposés dans le même protocole de phase 3 du produit OSE-2101, ce qui facilite le développement international.

Pour autant, ces autorités réglementaires pourraient empêcher la Société d'entreprendre des essais cliniques ou de poursuivre des développements cliniques s'il est avéré que les données présentées n'ont pas été produites en conformité avec la réglementation applicable ou si elles considèrent que le rapport entre les bénéfices escomptés du produit et ses risques éventuels n'est pas suffisant pour justifier l'essai. De plus, la Société pourrait choisir, ou les autorités réglementaires pourraient demander à la Société, de suspendre ou de mettre fin à des essais cliniques si les patients étaient exposés à des risques imprévus et graves. Des décès et d'autres

événements indésirables, liés ou non au traitement faisant l'objet de l'essai, pourraient se produire et imposer à la Société de retarder ou d'interrompre cet essai et ainsi l'empêcher de poursuivre le développement de son produit dans l'indication ciblée voire dans d'autres indications.

Pour ce qui concerne le recrutement des patients à inclure dans les essais, les essais des produits en développement de la Société sont conduits chez des personnes atteintes de la pathologie (en Phase 3 : cancer du poumon dit « non à petites cellules » chez les patients répondeurs exprimant le biomarqueur HLA A2 (patients dits patients HLA A2 positifs) ; le nombre de patients pouvant et souhaitant participer à un essai clinique est limité et le recrutement peut se révéler difficile et lent, entraînant des délais de réalisation des essais excessifs. Afin de pallier cette difficulté, la Société peut être amenée à multiplier les centres cliniques ou les prestataires, ce qui est un facteur de complexité du suivi et de renchérissement du coût de l'essai. Cependant, les résultats obtenus en matière d'efficacité et de tolérance sur le cancer du poumon pourraient inciter les patients comme le corps médical à participer à un essai clinique.

Les essais cliniques sont coûteux. Si les résultats de ces essais ne sont pas satisfaisants ou concluants, la Société pourrait être amenée à devoir choisir entre l'abandon du programme, entraînant la perte de l'investissement financier et en temps correspondant, ou sa poursuite, sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi engagées permettent d'aboutir.

De nombreuses sociétés pharmaceutiques ont subi d'importants revers lors d'essais cliniques y compris à un stade avancé ou lors de la procédure d'autorisation réglementaire, même après des résultats prometteurs. La Société a annoncé le 23 juin 2017 que suite à la recommandation de l'IDMC (experts indépendants), la Société suspend temporairement les inclusions dans l'essai de phase 3 Atalante 1, qui évalue Tedopi® dans le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), tout en poursuivant le traitement des patients déjà inclus afin d'évaluer, avec un plus grand recul sur les données, le bénéfice potentiel de Tedopi® en fonction du profil des patients traités.

La décision de la Société sur la suite à donner à l'essai clinique de phase 3 sur le produit Tedopi® ne sera possible qu'après une analyse complémentaire indépendante prévue en fonction des événements observés (décès / progression) dans les deux groupes, avec un recul et des informations complémentaires cliniques. L'évaluation de ces événements est encore en cours.

Plusieurs hypothèses sont alors possibles :

- Un arrêt de l'essai si les différences observées entre les deux groupes se sont aggravées en défaveur du groupe expérimental recevant Tedopi® par rapport au groupe contrôle recevant la chimiothérapie (étude de la survie globale comme critère principal et étude de la survie sans progression du cancer du poumon non à petites cellules comme critère secondaire).

- Une poursuite de l'essai tel que prévu, si les différences observées ont été surestimées dans l'échantillon de patients analysé à ce jour. Dans ce cas un retard d'environ 8 mois sur la conduite de l'essai est envisagé, du fait du retour nécessaire vers les différentes agences du médicament (en Europe et aux USA) puis d'un retour vers les centres cliniques pour une réouverture des centres pour de nouvelles inclusions et pour l'ouverture de nouveaux centres.
- Un choix d'amendement pour poursuivre dans un sous-groupe spécifique de patients à l'étude (par ajustement des critères de sélection des patients de Tedopi® et sa justification), si cette solution est préconisée, ainsi que la communication au marché de cette nouvelle information dès qu'elle sera disponible.

L'incapacité de la Société à réaliser et à achever des essais cliniques avec succès (en cas d'arrêt), de les mener à leur terme sur la base actuellement validée par les autorités réglementaires (en cas d'amendement), ou dans les délais prévus (en cas de poursuite de l'essai), pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie pharmaceutique, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

Par ailleurs, la communication de résultats intermédiaires ou finaux erronés d'études cliniques pourrait avoir des conséquences importantes sur la réputation de la Société vis-à-vis de publics clefs tels que le monde scientifique et médical, les sociétés pharmaceutiques ou les marchés financiers. La définition et la mise en œuvre d'un plan de communication intégrant un processus de revue des données sortantes limitent ce risque.

Risques liés à la réalisation de phases cliniques de ses produits

Compte tenu de la suspension temporaire des inclusions dans l'essai de phase 3 Atalante 1, il est à prévoir que la Société subira des coûts plus élevés qu'anticipés, des retards dans la mise en œuvre de son programme, éventuellement amendé, ce qui entraînera des progrès plus lents que ceux escomptés.

Si la société Janssen Biotech prévoit une phase 1b ou une phase 2 pour le produit FR104, celle-ci pourrait ne pas avoir lieu pour des raisons scientifiques, comme des nouvelles données non prévisibles à ce jour, ou non scientifiques, liées par exemple à une orientation stratégique différente au sein de cette société.

Par ailleurs, si la société Servier prévoit de ne pas lever l'option post-phase 2 pour le produit OSE-127 (Effi-7), les essais cliniques prévus pourraient ne pas avoir lieu pour des raisons scientifiques, comme des nouvelles données non prévisibles à ce jour, ou non scientifiques, liées par exemple à une orientation stratégique différente des laboratoires Servier.

OSE-127 (Effi-7) et OSE-172 (Effi-DEM) étant des produits en développement préclinique, il existe un risque que ces produits s'avèrent toxiques lors de leur évaluation préclinique réglementaire et ne puissent entrer en phase 1 clinique. En outre, leur efficacité n'ayant été démontrée qu'au niveau préclinique, il est possible que la preuve du concept chez l'homme ne soit pas obtenue.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le marché pharmaceutique se caractérise par l'évolution rapide des technologies, la prédominance de produits protégés par des droits de propriété intellectuelle et une concurrence intense. De nombreuses structures, laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologie, institutions académiques et autres organismes de recherche, sont activement engagés dans la découverte, la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments, dont des produits d'immunothérapie dans le cancer, dans les maladies auto immunes et les transplantations (voir paragraphe 6.2.2 du document de référence n°R. 17-038 du 28 avril 2017). Si la Société obtient l'AMM de l'un de ses produits, il pourrait entrer en concurrence avec un certain nombre de thérapies établies. Ce produit pourrait aussi concurrencer un certain nombre de thérapies innovantes en cours de développement ou récemment commercialisées, telles que les thérapies ciblées, les anticorps monoclonaux, la thérapie cellulaire, la thérapie génique, les checkpoints inhibiteurs.

La Société estime que le risque concurrentiel est relativement élevé pour son activité, en particulier compte tenu de la taille de certains de ses concurrents potentiels. La problématique concurrentielle est intégrée dans les choix de développement de la Société. Pour autant, elle surveille avec attention le développement des médicaments concurrents. Le fait par exemple que les traitements oncologiques peuvent se combiner les uns aux autres, (checkpoints inhibiteurs / chimiothérapie / thérapies ciblées/ immunothérapies entre elles agissant sur des cibles différentes ou sur des acteurs cellulaires différents) permet également de limiter le risque de concurrence, car le développement d'un médicament ne rend pas pour autant un autre médicament sans intérêt.

Risques liés à l'absence de réussite commerciale des produits

Si la Société réussit à obtenir une AMM ou à trouver des partenaires commerciaux en cours de développement lui permettant à terme de commercialiser ses produits, il pourrait lui falloir du temps pour gagner l'adhésion de la communauté médicale, des prescripteurs de soins et des tiers payants.

1.5.2 Risques opérationnels

Outre les principaux risques décrits ci-dessus, les principaux risques opérationnels sont les

suivants :

Risques de défaut de sous-traitance (et notamment ceux liés à l'externalisation des études cliniques et de la fabrication des produits)

La Société recourt à la sous-traitance dans le cadre de son activité, que ce soit pour le développement de la phase 3 dans le cancer du poumon (fabrication des lots de médicaments et études cliniques chez ces patients) ou pour la phase 2 envisagée en combinaison thérapeutique (fabrication des lots de médicaments et études cliniques) ou encore pour la production de lots pilotes et l'évaluation toxicologique d'OSE-127 (Effi-7) et OSE-172 (Effi-DEM) ainsi que pour leur introduction en clinique. Elle est donc amenée à confier à ses sous-traitants la fabrication et le développement de procédés complexes qui doivent être très surveillés, ainsi que les essais cliniques. La Société dépend donc de tiers pour la fabrication de ses produits.

La Société pourrait être incapable de conclure des accords de sous-traitance pour la production, le développement et la future commercialisation de ses produits, ou de le faire à des conditions qui seraient acceptables. Si elle est incapable de conclure des contrats de sous-traitance acceptables, elle ne sera pas capable de produire, développer et commercialiser ses produits avec succès.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité en particulier en matière de responsabilité du fait des produits.

La Société est exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité, en particulier la responsabilité du fait des produits, liée aux essais, à la fabrication et à la commercialisation de produits thérapeutiques chez l'homme. Sa responsabilité peut également être engagée au titre des essais cliniques dans le cadre de la préparation des produits thérapeutiques testés et des effets secondaires inattendus résultant de l'administration de ces produits. Des plaintes ou des poursuites pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des patients, les agences réglementaires, des sociétés de biopharmaceutique et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. Ces actions peuvent inclure des plaintes résultant d'actes de ses partenaires, licenciés et sous-traitants, sur lesquels la Société n'exerce peu ou pas de contrôle. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité ou celle de ses partenaires, licenciés et sous-traitants était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires, licenciés et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et plus généralement nuire à ses activités, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. La Société pourrait également faire l'objet de poursuites civiles ou pénales, l'image de la Société serait alors altérée. Afin de limiter ce risque, la Société a souscrit des polices

d'assurances détaillées au sein du document de référence n°R. 17-038 du 28 avril 2017 et prendra les assurances nécessaires lors de l'avancement de ses produits.

1.5.3 Risques réglementaires

Les principaux risques réglementaires sont les suivants :

Risques liés à l'environnement réglementaire

La phase 3 du produit phare Tedopi® actuellement en cours a fait l'objet de la suspension temporaire des inclusions dans l'étude et la poursuite du traitement des patients déjà inclus qui auront possiblement des conséquences dans le travail de revue des autorités réglementaires. La décision de la Société qui sera prise à l'issue de la revue complémentaire de données cliniques plus avancées afin de disposer de plus d'informations pourra impliquer des ajustements avec la FDA et l'EMA sur le design de l'étude, entraînant des retards potentiellement significatifs. La Société n'a, à ce jour, encore reçu aucune AMM pour ses produits de la part d'une agence réglementaire. La Société ne peut être assurée qu'elle recevra les autorisations nécessaires pour commercialiser l'un de ses produits et n'a aucune maîtrise sur les délais de traitement et de délivrance de telles autorisations. Ses produits sont soumis à de nombreuses législations très rigoureuses et les exigences réglementaires applicables sont complexes, parfois difficiles à appliquer et sujettes à modification. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (« ANSM ») en France, l'European Medicines Agency (« EMA ») en Europe et la Food and Drug Administration (« FDA ») aux Etats-Unis, ainsi que leurs homologues dans d'autres pays, réglementent, entre autres, la recherche et le développement, les essais cliniques, la fabrication, l'innocuité, l'efficacité, l'archivage, l'étiquetage, la commercialisation et la distribution des produits thérapeutiques. En particulier, sans l'autorisation de la FDA, il serait impossible d'accéder au marché américain qui est le plus grand marché pharmaceutique du monde en valeur.

Le processus réglementaire d'autorisation des nouveaux produits thérapeutiques impose de soumettre les caractéristiques détaillées du produit, celles du processus de fabrication et de contrôle, ainsi que des données pré-cliniques et cliniques et toute information permettant d'établir l'innocuité et l'efficacité potentielle du produit pour chaque indication. Il peut aussi exiger de façon continue des études après l'AMM, ainsi que des contrôles sur la qualité de la fabrication.

Ces démarches réglementaires sont coûteuses, peuvent prendre de nombreuses années et leur résultat est imprévisible.

Même si la Société met tout en œuvre afin de respecter la réglementation en vigueur, il se pourrait que les autorités relèvent un écart réglementaire significatif, ce qui pourrait engendrer

un retard ou l'arrêt d'un programme de développement voire, dans le pire des cas, entraîner la suspension des activités de la Société. Il est possible d'avoir des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demande auprès des instances réglementaires.

Les données provenant des développements précliniques et cliniques sont susceptibles de donner lieu à des interprétations divergentes, ce qui pourrait retarder l'obtention, restreindre l'étendue de l'autorisation réglementaire ou contraindre la Société à refaire des essais afin qu'ils répondent aux exigences des différents régulateurs. Les exigences et les processus réglementaires varient largement d'un pays à l'autre, de sorte que la Société ou ses partenaires stratégiques pourraient ne pas être en mesure d'obtenir à temps l'autorisation dans chaque pays concerné.

Les produits d'immunothérapie étant basés sur de nouvelles technologies en constante évolution, et n'ayant pas été testés de manière approfondie chez l'homme, les exigences réglementaires applicables sont encore complexes, parfois difficiles à appliquer et pourraient faire l'objet de modifications importantes. Des modifications de la réglementation pendant le développement du produit et son examen réglementaire peuvent entraîner des retards ou un refus d'autorisation.

Risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)

Pour obtenir une AMM pour l'un ou plusieurs de ses produits, la Société, ou ses partenaires, devront démontrer auprès des autorités réglementaires compétentes la qualité pharmaceutique de ses produits, leur sécurité d'emploi et leur efficacité dans les indications ciblées.

La capacité de la Société à obtenir une AMM pour ses produits dépendra de plusieurs facteurs.

Si la Société n'obtient aucune AMM, elle ne pourra pas commercialiser ses produits. En outre, ses produits pourraient ne pas obtenir une AMM sur une zone géographique donnée, ce qui pourrait en restreindre significativement la commercialisation.

1.5.4 Risques financiers

Les principaux risques financiers sont les suivants :

Risque de dilution

La Société a attribué depuis sa création des bons de souscriptions d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ainsi que des actions gratuites. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au

capital.

Risques liés aux charges d'amortissement ou à des dépréciations

Des charges d'amortissement ou des dépréciations pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le résultat opérationnel et la situation financière de la Société.

Une valeur substantielle a été affectée aux actifs incorporels et aux écarts d'acquisitions résultant du traitement des paiements upfront Janssen et Servier (voir la note 4.1.1 aux états financiers consolidés) qui pourrait être significativement réduite en cas de dépréciation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière et la valeur des actifs d'OSE Immunotherapeutics.

Le bilan de la Société comprend des actifs incorporels (actifs, brevets mondiaux et applications cliniques sur OSE-2101 pour activer spécifiquement des lymphocytes T et restaurer l'immuno-surveillance) acquis en 2014 auprès de Takeda. La décision de la Société sur la suite à donner à l'essai clinique de phase 3 sur le produit Tedopi® ne sera possible qu'après une analyse complémentaire indépendante prévue en fonction des événements observés (décès / progression) dans les deux groupes, avec un recul et des informations complémentaires cliniques. L'évaluation de ces événements et de leur impact sur les actifs incorporels présents au bilan de la société est encore en cours.

Si la Société n'est pas en mesure de développer avec succès ses produits et technologies, de trouver des partenaires de développement ou de générer des flux de trésorerie futurs liés à ses produits et technologies, elle pourrait alors ne jamais avoir l'opportunité de récupérer les sommes investies en vue de l'acquisition de ses actifs incorporels, compromettant ainsi leur valeur. Une telle dépréciation des actifs incorporels se traduirait par des pertes substantielles dans les comptes de la Société.

Risques liés aux engagements hors bilan générés par l'acquisition des droits auprès de Takeda pour Memopi et de l'INSERM pour FR-104

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit, puis des royalties sur les ventes futures, limitées à un seul chiffre (voir Section 22 du document de référence n°R.17-038 du 28 avril 2017).

Par ailleurs, les chercheurs d'OSE Immunotherapeutics travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs de l'Inserm. Parfois, le résultat de leurs travaux fait l'objet de dépôt de brevets en co-propriété et font l'objet de contrat d'exploitation.

1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux

états financiers ci-dessus).

1.7 Transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2017, les transactions suivantes ont été enregistrées :

Monsieur Emile Loria

Au cours du premier semestre 2017, Monsieur Emile Loria, Président du Conseil d'administration, a perçu 75 000 euros de la Société au titre de sa convention de prestation de services, dont 15 000 euros HT de remboursement de frais.

Madame Dominique Costantini

Au cours du premier semestre 2017, Madame Costantini, Directeur général, a perçu 171 985.5 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de directrice du développement.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2016, la prime de 51 328.5 euros bruts de Dominique Costantini a été versée en début d'exercice 2017. Son contrat de travail a été modifié le 1^{er} octobre 2016 pour le porter à temps plein avec une rémunération annuelle brute de 205.314 euros.

Monsieur Guy Chatelain

Au cours du premier semestre 2017, Monsieur Guy Chatelain, membre du Conseil d'administration, a perçu 8 019 euros HT en rémunération de ses honoraires chez OPI au titre de l'exercice 2016.

Madame Maryvonne Hiance

Au cours du premier semestre 2017, Maryvonne Hiance, Vice-Président d'OSE Immunotherapeutics, a perçu 133 875 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de conseiller stratégique auprès de la direction générale conclu le 31 mai 2016 avec la Société.

Bernard Vanhove

Au cours du premier semestre 2017, Bernard Vanhove a perçu 168 494 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur en charge de la R&D et des collaborations scientifiques internationales conclu le 31 mai 2016 avec la Société.

Alexis Peyroles

Au cours du premier semestre 2017, Alexis Peyroles, Directeur général délégué, a perçu 110 176 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur des Opérations. Son contrat de travail a été modifié par avenant en date du 1^{er} octobre 2016 pour le porter à 151,67 heures de travail mensuel, soit une rémunération annuelle brute de 150.000 euros.

Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la société un total de 117 822 euros nets de jetons de présence au titre du premier semestre 2017.

II. COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2017

2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et sa filiale (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 30 juin 2017.

2.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du premier semestre 2017 s'établit à 79 447 k euros contre 89 547 k euros au 31 décembre 2016.

2.3 Compte de résultat consolidé

Au 30 juin 2017, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 849 k euros contre 39 k euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2016.

Charges d'exploitation par fonction – K euros	30 juin 2017	30 juin 2016	Variation	Variation en %
Frais de recherche et développement	7 880	1 958	5 891	201

Frais généraux	1 784	952	853	89,6
Charges liées aux paiements des actions	521	405	116	28,6
Total	10 185	3 315	6 860	207

Les frais de recherche et développement du premier semestre 2017 se décomposent de la manière suivante :

- 8 418 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 1 646 k euros et des subventions reçues pour 21 k euros ;
- 950 k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement;
- 9 k euros de dotation aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 4 k euros : Autres Redevances.
- 165 k euros : impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux du premier semestre 2017 se décomposent de la manière suivante :

- 808 k euros d'honoraires et sous traitance;
- 557 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 118 k euros de jetons de présence ;
- 4 k euros de dotation aux amortissements et provisions.
- 297 k euros : coût des locaux, frais de colloques, frais déplacement, frais bancaires, reprise et autres impôts et taxes.

Au 30 juin 2017, le groupe a également généré :

- 0 k euros d'autres produits opérationnels;
- 0 k euros d'autres charges opérationnelles;

Le résultat opérationnel au titre du premier semestre 2017 est de - 7336 k euros. Le résultat net au titre du premier semestre 2017 est de – 6 340 k euros.

2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)

Les dettes financières s'élèvent à 3 882 k euros.

La trésorerie du groupe s'élève à 17 637 k euros au 30 juin 2017.

Les actifs financiers courants du groupe s'élève à 2 886 k euros

La trésorerie nette s'élève ainsi à 13 755 k euros au 30 juin 2017.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT

3.1 Activité des filiales

L'activité de notre filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés au cours du premier semestre 2017.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 28 mars 2017, la création d'une filiale aux Etats-Unis détenue à 100% par la Société, afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale. Une présence sur le sol américain se justifie également compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.). Cette filiale, dénommée OSE Immunotherapeutics Inc., a été créée le 18 avril 2017 dans l'état du Delaware, et est dirigée par Alexis Peyroles en qualité de CEO.

3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la

société OSE Immunotherapeutics Inc.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
CONDENSES**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

